



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

**2120<sup>e</sup>** SÉANCE: 5 MARS 1979

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2120) .....	1
Hommage à la mémoire de M. Jamil M. Barody, ambassadeur d'Arabie saoudite .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :	
Lettre, en date du 28 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13121) .....	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2120e SÉANCE

Tenue à New York le lundi 5 mars 1979, à 15 h 30.

*Président* : M. Leslie O. Harriman (Nigéria).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2120)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :  
Lettre, en date du 28 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13121).

*La séance est ouverte à 16 h 55.*

### Hommage à la mémoire de M. Jamil M. Baroody, ambassadeur d'Arabie saoudite

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : En déclarant ouverte la présente séance, je voudrais, au nom des membres du Conseil de sécurité, rendre hommage à la mémoire de Son Excellence M. Jamil M. Baroody, représentant permanent adjoint de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies.
2. L'ambassadeur Baroody a représenté l'Arabie saoudite à l'Organisation des Nations Unies depuis 1947. Son expérience politique et sa connaissance historique des Nations Unies étaient sans égal. Rappelons que l'ambassadeur Baroody était le gardien respecté et enthousiaste des idéaux et des objectifs des Nations Unies et qu'il a participé aux travaux du Conseil de sécurité en maintes occasions tout au long des années.
3. Je voudrais demander à la mission permanente d'Arabie saoudite d'exprimer au Gouvernement et au peuple d'Arabie saoudite toute la tristesse que nous ressentons. Je voudrais également adresser de sincères condoléances à la famille de l'ambassadeur Baroody.
4. Son décès laisse un vide qui sera douloureusement ressenti par nous tous dans nos travaux à l'Organisation des Nations Unies.

*Sur la proposition du Président, les membres du Conseil observent une minute de silence.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :

**Lettre, en date du 28 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13121)**

5. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise à la 2119e séance, j'invite les représentants de l'Angola, du Bénin, du Botswana, de Cuba, de l'Éthiopie et du Ghana à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola), M. Houngavou (Bénin), M. Modisi (Botswana), M. Roa Kouri (Cuba), M. Seifu (Éthiopie) et M. Sekyi (Ghana) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

6. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Sri Lanka et de la Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Fernando (Sri Lanka) et M. Komatina (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

7. M. HULINSKÝ (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Avant d'aborder le fond de la question inscrite à l'ordre du jour, qu'il me soit permis, monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars, mois au cours duquel le Conseil sera appelé à examiner bon nombre de questions importantes touchant tout particulièrement le continent auquel vous appartenez. Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier de tout cœur votre prédécesseur à la présidence, M. Bishara, représentant du Koweït, qui, en déployant des efforts quotidiens, a su diriger avec tant de sagesse et d'énergie les travaux du Conseil durant le mois de février.

8. La décision du Groupe des Etats africains à l'Organisation des Nations Unies tendant à demander une prompt convocation du Conseil afin d'examiner la situation en Rhodésie du Sud est des plus opportunes. En raison des manœuvres illégales du régime raciste dirigées contre la majorité africaine au Zimbabwe ainsi que des agressions répétées perpétrées contre les Etats africains voisins indépendants, une situation tendue et lourde de menaces pour la paix et la sécurité continue de régner dans cette région. Comprenant qu'à la suite de la montée constante de la lutte de libération entreprise par le peuple du Zimbabwe sous la direction du Front patriotique l'effondrement total du régime illégal ne saurait plus tarder, les racistes de l'entourage de Smith sont prêts à commettre tous les crimes et à se livrer à toutes les provocations pour faire obstacle à l'accession du peuple du Zimbabwe à une indépendance et à une liberté authentiques. C'est pour cette raison précisément qu'ils ont commencé il y a un an l'élaboration d'un prétendu règlement interne au moyen d'un marché honteux conclu à Salisbury entre Smith et trois vendus parmi les dirigeants africains et qui doit trouver son couronnement en avril prochain dans la mascarade illégale de prétendues élections. Ce prétendu règlement interne est destiné à tromper le peuple du Zimbabwe. On s'efforce en fait de lui imposer un régime néo-colonialiste et, sous le prétexte de vouloir établir un gouvernement par la majorité, de permettre aux exploités blancs de conserver le pouvoir réel.

9. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 423 (1978), a condamné "toutes tentatives et manœuvres du régime illégal de Rhodésie du Sud visant à maintenir au pouvoir une minorité raciste et à empêcher le Zimbabwe d'accéder à l'indépendance". En même temps, le Conseil a déclaré illégal et inacceptable tout règlement interne conclu sous les auspices du régime illégal et a demandé à tous les Etats de ne reconnaître d'aucune façon un tel règlement.

10. Cependant, comme les faits l'ont démontré, tous les Etats Membres ne sont pas prêts à se conformer à cette décision sans équivoque. Nous en avons notamment pour témoignage la campagne montée dans certains pays occidentaux tendant à faire révoquer les sanctions obligatoires arrêtées par le Conseil contre le régime illégal, de même que l'examen au Congrès des Etats-Unis de la question de l'envoi, en avril prochain, d'un groupe chargé d'observer le déroulement des élections illégales et unilatérales en Rhodésie.

11. Comme le souligne la déclaration du Groupe africain à l'Organisation des Nations Unies en date du 14 février dernier :

"Envoyer des observateurs à une telle élection revient en fait à encourager les manœuvres du régime de Smith visant à faire échec à un règlement véritable du conflit au Zimbabwe. Une telle mesure ne peut que reconforter M. Smith et ses collaborateurs et leur donner un faux espoir, celui de pouvoir poursuivre pour quelque temps encore leur guerre d'oppression. Elle ne contribuerait dès lors qu'à aggraver le conflit, à prolonger les souffrances de la population zimbabwéenne dont le sang continuerait à couler." [S/13084, annexe, par. 4.]

12. Ces initiatives et d'autres actes semblables ont nettement pour but d'aider à légaliser le régime rhodésien sous une forme ou sous une autre, tout en essayant de saper la lutte de libération nationale du peuple du Zimbabwe. Par ailleurs, cette complicité permet aux racistes de persister dans leurs actes d'agression contre les Etats africains indépendants, dont les attaques massives des forces rhodésiennes contre la Zambie, le Mozambique et l'Angola offrent l'exemple le plus récent. Au cours de ces attaques, des centaines de réfugiés de Rhodésie du Sud et plusieurs citoyens de ces pays ont trouvé la mort.

13. La République socialiste tchécoslovaque est en faveur d'une solution du problème rhodésien qui soit propre à assurer le prompt transfert des pouvoirs aux représentants authentiques de la majorité africaine au Zimbabwe, c'est-à-dire au mouvement de libération nationale dirigé par le Front patriotique, et elle s'élève résolument contre toute tentative visant à imposer au peuple du Zimbabwe une solution néo-colonialiste. La délégation tchécoslovaque appuie entièrement les décisions adoptées à cet égard lors de la réunion extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés au niveau ministériel qui a eu lieu en janvier et février derniers à Maputo.

14. La délégation tchécoslovaque estime qu'à l'étape actuelle il incombe une fois de plus au Conseil de sécurité de condamner les manœuvres du régime illégal — en particulier la farce que constituent les prétendues élections prévues pour avril prochain — qui ne visent qu'à maintenir et à prolonger le gouvernement de la minorité blanche et à empêcher l'accession du peuple du Zimbabwe à une indépendance véritable. Le Conseil doit déclarer que ces élections et leurs résultats seront illégaux et demander à tous les Etats de ne reconnaître aucun organe qui pourrait être créé sur la base de ces élections. Il convient également de condamner avec une fermeté toute particulière les actes répétés et barbares d'agression commis par l'armée rhodésienne raciste contre les Etats africains souverains voisins. En même temps, il faut que le Conseil appuie les justes revendications concernant l'élargissement et le renforcement des sanctions obligatoires contre le régime raciste.

15. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vous avez choisi, si je puis m'exprimer ainsi, un mois qui s'annonce particulièrement chargé et sans doute difficile, et nous tenons à vous souhaiter plein succès dans une tâche qui exige une maîtrise diplomatique particulière, de l'objectivité et de la patience, toutes qualités que nous vous reconnaissons.

16. Je saisis également cette occasion pour féliciter l'ambassadeur Bishara du Koweït pour la façon dont il a su diriger les travaux du Conseil en février, mois au cours duquel nous avons été confrontés à des problèmes très importants. Il s'est acquitté de ses fonctions avec dignité et grande compétence.

17. Nous avons connu à l'Organisation des Nations Unies un triste week-end en raison de la perte de l'ambassadeur Baroodi, le représentant le plus ancien et peut-être le plus

connu de l'Organisation. Je voudrais présenter à son épouse et à sa famille, ainsi qu'à la délégation de l'Arabie saoudite, nos condoléances les plus sincères. M. Baroody ne sera jamais oublié ici, et l'Organisation aura de la peine à se passer désormais de son dévouement agissant pour les causes qu'elle défend, de sa manière toute personnelle d'aborder en toute indépendance les problèmes mondiaux, de son esprit acéré et de ce que j'appellerai son iconoclasie. L'Organisation ne sera plus la même sans lui.

18. Je passe maintenant à la question qui nous intéresse aujourd'hui. Je voudrais tout d'abord faire valoir pour le compte rendu combien nous condamnons les attaques récentes perpétrées par le régime illégal contre le territoire des Etats limitrophes. Ces attaques étaient illégales et injustifiables et nous déplorons les pertes en vies humaines et les terribles destructions. En élargissant ainsi les destructions — et nous constatons avec une très vive inquiétude que les attaques ont, pour la première fois, porté sur des cibles en Angola — le régime rhodésien risque d'élargir le conflit en une guerre régionale. En fait, les deux parties sont coupables d'avoir attisé le conflit depuis quelques mois. A preuve les actes brutaux à l'intérieur de la Rhodésie, y compris le fait d'avoir abattu un avion civil rhodésien, entraînant des pertes en vies humaines. Comme souvent dans les situations semblables, les pires conséquences — qui sont aussi les plus tragiques — affectent la population civile, tant africaine qu'européenne.

19. De l'avis du Gouvernement britannique, la meilleure façon de mettre un terme au conflit, de revenir à la légalité et d'assurer un règlement pacifique en Rhodésie serait d'essayer de parvenir à un accord plus large qui inclurait les deux parties au conflit et tiendrait compte des caractéristiques essentielles des propositions anglo-américaines quant à un cessez-le-feu ainsi qu'à la mise en place d'une administration neutre capable d'organiser des élections libres et équitables sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies. Ces élections, qui se dérouleraient sous un contrôle impartial, permettraient de connaître les vœux de la population de la Rhodésie dans son ensemble et devraient se dérouler d'une manière qui permettrait à la communauté internationale d'en accepter les résultats. Nous croyons que toute résolution adoptée par le Conseil de sécurité doit inviter tous les intéressés à renouveler leurs efforts pour parvenir à un règlement sur ces bases.

20. Le Gouvernement britannique et le Gouvernement des Etats-Unis restent prêts à poursuivre leurs efforts pour parvenir à une transition pacifique vers l'indépendance et le gouvernement de la majorité grâce à des élections contrôlées par l'ONU. Cet engagement a été réconfirmé au cours d'une réunion entre notre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Owen, et le Secrétaire d'Etat américain, M. Vance, au début du mois dernier. Depuis la dernière discussion de cette question par le Conseil, M. Cledwyn Hughes s'est rendu en Afrique australe, en tant que représentant spécial du Premier Ministre du Royaume-Uni, pour conférer avec les dirigeants des Etats de première ligne, du Nigéria, de l'Afrique du Sud et du Front patriotique, ainsi qu'avec M. Smith et les trois autres dirigeants nationaux africains de Salisbury. L'enquête de M. Hughes est parvenue à la regrettable conclusion que les

parties sont extrêmement divisées et qu'il n'y a à l'heure actuelle aucun espoir de les réunir avec succès pour examiner un règlement négocié mais que les propositions anglo-américaines, encore qu'elles ne soient pas immuables ni ne visent à exclure d'autres possibilités, demeurent toujours la meilleure base dont on puisse penser pour l'instant qu'elle puisse favoriser en fin de compte un règlement.

21. Nous pensons que les élections que le régime de Salisbury se propose de tenir en avril n'auront probablement aucune chance d'aboutir à une conclusion heureuse. Comme mon premier ministre l'a publiquement déclaré, il ne voit pas comment il pourrait être possible d'envisager la tenue d'"élections libres et sans condition" dans la situation actuelle, et il est en fait très difficile de voir comment, dans de pareilles circonstances, des élections qui ne se dérouleraient pas sous une surveillance internationale succédant à un cessez-le-feu pourraient être reconnues internationalement. Mais je dois lancer un avertissement très net aux orateurs qui ont invité les gouvernements à empêcher leurs nationaux de se rendre en Rhodésie pour observer ces élections : nous ne saurions accepter un langage qui chercherait à limiter le fonctionnement de notre démocratie parlementaire et le droit du Parlement d'exercer son jugement sur le facteur d'acceptabilité par le peuple de Rhodésie dans son ensemble, conformément au cinquième principe entériné par les gouvernements britanniques successifs. Nous ne saurions non plus accepter le libellé qui chercherait à imposer au Parlement britannique la manière dont il doit décider de s'informer de la situation. Il a été déclaré clairement que le Gouvernement britannique n'avait pas l'intention d'être engagé officiellement en tant que gouvernement ou d'envoyer des observateurs pour surveiller les élections. Toutefois, nous ne saurions accepter une résolution qui limiterait les droits des citoyens britanniques pris individuellement, quel que soit leur statut, qu'ils soient membres du Parlement ou de la presse, ou autre. Nous ne serions pas en mesure non plus d'accepter une résolution qui limiterait d'une façon quelconque les droits du Parlement britannique, lequel est doté — et cela a été abondamment répété en ce conseil — d'une responsabilité particulière en ce qui concerne la Rhodésie.

22. En bref, mon gouvernement reste profondément inquiet en ce qui concerne la situation en Rhodésie, l'intensification du conflit et son élargissement aux territoires d'autres Etats Membres de la région. Il demeure également convaincu qu'il est éminemment urgent d'encourager toutes les parties à parvenir, par la négociation, à un règlement qui mettrait enfin un terme à la violence et assurerait en Rhodésie une transition pacifique vers le gouvernement de la majorité internationalement reconnu. Nous examinerons tout projet de résolution présenté au Conseil qui tiendra compte des observations que je viens de faire.

23. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession au poste de président du Conseil de sécurité pour le mois de mars et de vous souhaiter de réussir dans la

direction des travaux du Conseil en cette période si lourde de responsabilités et si complexe de l'évolution internationale. L'Union soviétique poursuit et élargit des relations amicales avec votre pays et nous sommes sûrs que votre grande expérience des Nations Unies, surtout pour ce qui est de la lutte de libération nationale et de la lutte contre l'*apartheid*, aidera le Conseil à parvenir à des résultats positifs à l'égard des questions qu'il est appelé à examiner en ce mois.

24. Profitant de l'occasion, nous tenons à dire notre reconnaissance à votre prédécesseur à la présidence, l'ambassadeur Bishara du Koweït, pour la manière patiente et avisée dont il a dirigé les travaux du Conseil dans des conditions d'une difficulté exceptionnelle qui ont exigé qu'il aille jusqu'au bout des ressources d'un talent diplomatique sans égal.

25. Je voudrais dire quelques mots aussi à l'occasion du décès subit de l'ambassadeur Baroody. Ce décès a arraché aux rangs des diplomates des Nations Unies un diplomate avisé, qui connaissait la plupart des dirigeants internationaux et s'efforçait sincèrement, grâce à son apport, de favoriser une paix stable. On pouvait être d'accord ou ne pas être d'accord avec certaines des propositions de M. Baroody ou avec ses déclarations, mais on ne saurait lui enlever une grande qualité humaine : il voulait sincèrement la paix dans le monde entier.

26. La délégation soviétique a étudié avec attention les interventions des représentants des Etats africains et du représentant du Front patriotique du Zimbabwe à la dernière séance du Conseil. Elle partage entièrement les profondes inquiétudes et l'indignation des Etats africains devant l'escalade brusque des actes d'agression des régimes racistes de Rhodésie du Sud et d'Afrique du Sud contre les Etats africains indépendants voisins. Rien qu'au cours de ces deux dernières semaines, les bombardements nombreux et barbares perpétrés par les régimes racistes ont fait des victimes en Zambie, en Angola et au Mozambique. A la suite de ces bombardements, il y a eu des centaines de blessés et de morts innocents parmi les enfants, les femmes et les vieillards; des camps de réfugiés ont été détruits de même que des écoles et d'autres objectifs absolument pacifiques. Les agresseurs racistes sont allés jusqu'à menacer de pousser les bombardements des territoires africains jusqu'au niveau d'hostilités sur une grande échelle. En même temps, le régime raciste de Smith intensifie sa politique de répression à l'intérieur du pays. Ses organes de répression sans procès et sans enquête liquident tous ceux qui sont soupçonnés de s'opposer au régime raciste, détruisent par le feu les villages et les récoltes et pratiquent à l'encontre de la population noire du Zimbabwe une politique de génocide ouvert. Dans cette situation caractérisée par l'intensification de la lutte armée menée contre le régime de Smith par les combattants du Front patriotique, les racistes de Rhodésie croient pouvoir briser le moral de ceux qui combattent pour la libération nationale et contraindre les pays africains à renoncer au soutien fraternel qu'ils donnent à la lutte de libération des patriotes du Zimbabwe.

27. Le Conseil de sécurité ne peut rester indifférent devant une situation qui menace la paix et la sécurité en Afrique australe et au-delà. Le Conseil doit, de la manière la plus rigoureuse, condamner les actes d'agression des régimes racistes de Salisbury et de Pretoria contre les Etats africains voisins en tant que grossière violation du droit international, en tant que menace grave à la paix et à la sécurité internationales.

28. En même temps, la délégation soviétique estime que les attaques criminelles lancées par le régime raciste de Rhodésie du Sud contre les Etats africains doivent être considérées dans un contexte plus large, dans le cadre des efforts entrepris afin de conserver dans le pays un régime colonial pour continuer d'exploiter et de piller la population autochtone de l'Afrique australe. C'est dans ce but que les racistes et leurs protecteurs occidentaux ont recours aux manœuvres les plus variées : faisant appel à des collaborateurs locaux mis à leur service, s'efforçant de diviser les rangs du Front patriotique, s'efforçant de tourner les sanctions économiques et autres arrêtées par l'Organisation des Nations Unies à l'encontre de la Rhodésie du Sud et, enfin, continuant dans la voie menant à la réalisation du prétendu règlement interne, qui signifierait le maintien dans le pays d'un régime raciste derrière une façade néo-colonialiste.

29. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 423 (1978), a condamné toutes tentatives visant à maintenir au pouvoir en Rhodésie du Sud une minorité raciste et a déclaré illégal et inacceptable tout règlement interne conclu sous les auspices du régime illégal. Le Conseil a demandé à tous les Etats de ne reconnaître d'aucune façon un tel règlement.

30. Nous constatons cependant que le régime raciste de Smith, sentant l'appui de milieux très influents de l'Ouest, s'obstine à vouloir conserver et renforcer le gouvernement de la minorité au Zimbabwe. Dans ses plans, un rôle important revient à ce que l'on qualifie d'"élections" au Zimbabwe, prévues pour avril. Il est bien évident qu'il s'agira là tout simplement de la dernière opération policière en date des autorités racistes, accompagnée par la terreur pratiquée contre la population locale. Il ne saurait être question d'un transfert des pouvoirs à la majorité puisque cette possibilité est exclue, comme l'indique la prétendue constitution approuvée récemment par la population blanche du pays.

31. On sait pourtant que les Etats-Unis et le Royaume-Uni envisagent très sérieusement de reconnaître les résultats de ces élections et, sous ce prétexte, de refuser de respecter les sanctions arrêtées par le Conseil de sécurité à l'encontre de la Rhodésie du Sud. L'envoi projeté d'un groupe de membres du Congrès des Etats-Unis et de parlementaires britanniques pour observer soi-disant d'une manière objective le déroulement des "élections" représente un défi ouvert aux forces patriotiques du Zimbabwe et aux pays africains, qui ont condamné toute tentative de solution unilatérale du problème rhodésien qu'entreprendrait le régime de Smith et ont rejeté les élections à venir comme dépourvues de légalité et de validité. Les représentants des pays africains, dans leurs interventions au Conseil, ont demandé aux pays occidentaux de renoncer aux mesures

qu'ils envisagent de prendre dans le but de légaliser les prétendues élections internes préparées par le régime raciste et qui ne pourraient qu'aggraver le conflit en Rhodésie du Sud et accroître le danger pour la paix et la sécurité internationales dans la région.

32. La question se pose de savoir si, vraiment, les pays qui se proposent d'envoyer de prétendus observateurs aux élections organisées par la clique de Smith ne comprennent pas qu'il n'y a là qu'une nouvelle farce mal camouflée. Selon toutes les apparences, le fait est que ces élections ne constituent que le plus récent maillon de la chaîne des mesures destinées à résoudre le problème sud-rhodésien d'une manière néo-colonialiste. Tout récemment encore, les Etats-Unis ont ouvert leurs portes toutes grandes au représentant des racistes de Rhodésie du Sud; des mesures ont été prises pour préparer la révocation des sanctions économiques et l'on a maintenant préparé le terrain pour reconnaître pleinement le régime illégal du pays.

33. Dans cette question, le Royaume-Uni, Puissance administrante en Rhodésie, joue un rôle analogue. Le rebelle Smith — comme on l'appelle — aurait depuis longtemps pu être réduit à merci. Le Royaume-Uni seul — et maintenant avec l'appui des Etats-Unis — aurait pu, il y a longtemps, transférer les pouvoirs à la majorité autochtone du pays. De quoi s'agit-il, en fait ? Le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont en Afrique australe des intérêts économiques et stratégiques importants.

34. Dans la déclaration faite le 14 février dernier par le Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies à propos de l'envoi d'observateurs aux élections en Rhodésie du Sud, il est dit à bon droit ce qui suit :

“Une telle mesure ne peut que reconforter M. Smith et ses collaborateurs et leur donner un faux espoir, celui de pouvoir poursuivre pour quelque temps encore leur guerre d'oppression. Elle ne contribuerait dès lors qu'à aggraver le conflit, à prolonger les souffrances de la population zimbabwéenne dont le sang continuerait à couler. Ce serait également une violation flagrante de la décision du Conseil de sécurité.” [S/13084, annexe, par. 4.]

35. La délégation soviétique estime que le Conseil de sécurité doit, de la manière la plus résolue, exiger des pays occidentaux qu'ils renoncent à envoyer des observateurs en Rhodésie du Sud — encore qu'on vienne de nous dire que leurs gouvernements respectifs ne sauraient le faire.

36. De notre côté, nous confirmons une fois encore notre position de principe : la solution rapide et juste du problème de Rhodésie du Sud ne peut être obtenue que grâce à l'exécution minutieuse des décisions appropriées de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, grâce à l'application stricte et sans exception, dans toute leur ampleur, des sanctions contre le régime de Smith et l'Afrique du Sud qui le soutient, grâce à un transfert des pouvoirs aux patriotes véritables du Zimbabwe, représentés par le Front patriotique uni. Seules ces mesures répondent aux intérêts du peuple du Zimbabwe, à sa volonté et à ses aspirations. Les membres du Front patriotique ne doivent pas admettre que des tentatives soient faites pour scinder le

Front. Sa force est dans son unité; sa victoire est dans son unité.

37. Suivant sa politique de principe qui consiste à soutenir les peuples qui luttent pour leur libération et pour l'élimination des régimes coloniaux et racistes, l'Union soviétique a l'intention de continuer à favoriser de la manière la plus active la victoire du grand mouvement de libération des peuples de l'Afrique australe. Comme l'a dit récemment, à la réunion des électeurs à Moscou, le Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique, Leonid Brejnev,

“dans la politique mondiale, il n'y a pas de domaine où notre parti et l'Etat soviétique ne se dressent pour la cause de l'équité, du progrès et de la paix”.

C'est en partant de cette position que l'Union soviétique aborde la lutte menée par les peuples du Zimbabwe et de la Namibie pour se libérer du joug raciste et pour l'élimination du système d'apartheid en Afrique du Sud.

38. L'Union soviétique est décidée à suivre cette voie de manière ferme et sans faillir, notamment ici au Conseil de sécurité. Nous sommes prêts à appuyer tout projet de résolution des pays africains qui permettrait d'accélérer la libération du peuple du Zimbabwe du joug du colonialisme et du racisme et d'aider à mettre au pouvoir la population autochtone du pays. Une base utile pour une résolution du Conseil sur cette question pourrait être constituée par le communiqué final de la réunion des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue à Maputo récemment [voir S/13185].

39. M. ALGÅRD (Norvège) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais vous exprimer mes sincères félicitations, monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis convaincu que vous vous acquitterez de vos fonctions avec autant de talent et d'élégance que votre prédécesseur, l'ambassadeur Bishara. Ce dernier a décrit la présidence du Conseil comme étant une tâche paralysante et semée d'obstacles, qui parfois donne lieu à un sentiment de solitude et de frustration, mais je suis certain que cette description ne découragera pas un homme de votre expérience. Je dois avouer, toutefois, qu'elle me donne à réfléchir en ce qui concerne le mois prochain.

40. Je m'associe aux sentiments de sympathie exprimés par les orateurs précédents à l'occasion du décès de notre ami et collègue, l'ambassadeur Baroody. Sans lui, l'Organisation ne sera plus la même.

41. La guerre s'intensifie à l'intérieur et au dehors de la Rhodésie du Sud. C'est la politique du régime illégal d'Ian Smith qui est cause de cette situation tragique que nous avons vu empirer pendant toute l'année écoulée. Le Gouvernement norvégien condamne vigoureusement les récentes attaques armées lancées contre l'Angola, le Mozambique et la Zambie par les forces rhodésiennes.

42. Le Gouvernement norvégien déplore les lourdes pertes en vies humaines causées par les activités militaires accrues du régime de Smith au-delà des frontières de la

Rhodésie du Sud et par l'intensification de la guerre civile à l'intérieur du territoire.

43. Les dernières attaques contre des Etats indépendants d'Afrique australe montrent bien que ces Etats sont à l'avant-garde de la lutte pour la liberté et l'indépendance en Afrique australe. A cet égard, le Gouvernement norvégien tient à souligner que la communauté internationale a la responsabilité de fournir aux victimes de ces attaques une assistance économique et humanitaire efficace.

44. La situation actuelle en Rhodésie du Sud montre qu'il faut absolument trouver un règlement politique qui puisse être internationalement reconnu et apporter la paix à un Zimbabwe libre et indépendant. Nous n'avons aucune raison de croire que les élections prévues pour le 20 avril arrêteront la vague d'hostilités à l'intérieur et à l'extérieur de la Rhodésie du Sud. Au contraire, nous craignons qu'elles ne provoquent de nouvelles violences.

45. Le Gouvernement norvégien ne peut en aucune façon s'associer à un prétendu processus électoral, ou à ses résultats, alors que 90 p. 100 du territoire sont placés sous la loi martiale, qu'une force politique majeure, le Front patriotique, n'a pas le droit d'y participer et que la presse et les autres moyens d'information sont censurés. En outre, ces élections auront lieu sur la base d'une constitution qui maintient le pouvoir politique déterminant d'une minorité blanche qui ne représente même pas 5 p. 100 de la population. Dans ces conditions, ce n'est pas en envoyant des observateurs que l'on pourra légitimer les résultats de ces élections. La communauté internationale doit considérer les élections qui vont avoir lieu en Rhodésie du Sud et leurs résultats comme nuls et non avenues.

46. De l'avis du Gouvernement norvégien, les propositions anglo-américaines renferment des principes fondamentaux qui, mis en œuvre, permettraient des élections libres et équitables. Ces principes doivent être partie intégrante de tout règlement politique au Zimbabwe.

47. Malheureusement, le temps va bientôt nous faire défaut du fait de l'intransigeance que montrent M. Smith et ses collègues dans la recherche d'un règlement interne. Au Conseil de sécurité, toutefois, nous devons encore insister sur une solution pacifique et prendre toutes les mesures nécessaires pour y aboutir. Le Gouvernement norvégien demande instamment à toutes les parties intéressées de redoubler d'efforts pour instaurer un Zimbabwe libre et indépendant sur la base d'un système majoritaire authentique.

48. Jusqu'à ce que l'on ait abouti à un règlement politique internationalement acceptable, la communauté mondiale doit scrupuleusement appliquer les sanctions qu'elle a décrétées contre la Rhodésie du Sud. Il faut absolument veiller à ne pas accorder la moindre légalité à un régime sud-rhodésien qui serait établi contrairement au principe du système majoritaire véritable basé sur des élections libres et équitables.

49. M. LEPRETTE (France) : Laissez-moi vous dire tout d'abord, monsieur le Président, le plaisir que j'ai à vous voir présider à nouveau le Conseil de sécurité. Nous avons en

effet bien besoin de votre talent et de votre connaissance profonde des dossiers dont nous devons nous occuper ce mois-ci pour mener à bien nos travaux.

50. Je voudrais également exprimer au représentant du Koweït toute ma reconnaissance pour le dévouement infatigable dont il a fait preuve le mois dernier dans l'exercice de ses fonctions de président. Sa patience et l'habileté qu'il a déployée ces dernières semaines auront pour nous toute valeur d'exemple.

51. La délégation française voudrait enfin s'associer à l'hommage que vous avez rendu, monsieur le Président, à la mémoire de l'ambassadeur Baroody, qui nous a quittés hier, après avoir occupé au cours des 30 dernières années une place si importante à l'Organisation des Nations Unies. Esprit original, aux vues souvent non conformistes, mais souvent aussi conciliatrices, l'ambassadeur Baroody était sincèrement attaché à la cause de la paix. Je voudrais exprimer à la délégation de l'Arabie saoudite et à la famille de M. Baroody notre profonde sympathie.

52. Il y a un an presque jour pour jour, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner une plainte de la Zambie, victime de raids effectués par les forces de la Rhodésie du Sud. Ian Smith voulait ainsi montrer qu'il était résolu à mettre en œuvre, envers et contre tous, la solution dite interne qui avait donné lieu au prétendu accord du 3 mars 1978. La communauté internationale, et les membres du Conseil en particulier, avait alors mis en garde le dirigeant rebelle contre les dangers de cette politique. Pour sa part, le 17 mars 1978, le représentant de la France avait déclaré ici même :

"Le régime illégal de Salisbury doit percevoir la réprobation unanime que suscitent partout de telles opérations et se convaincre que le rétablissement de la paix en Rhodésie ne saurait résulter d'incursions hostiles dans les pays voisins, pas plus que d'un refus de considérer la réalité, mais seulement d'une entente par la voie de la négociation avec tous les partis rhodésiens." [2070e séance, par. 18.]

53. Loin d'avoir apporté un début de solution au douloureux problème qui déchire ce pays, l'accord du 3 mars 1978 n'a fait qu'ajouter à la difficulté, alors même qu'à Malte et à Dar es-Salam des solutions avaient paru se dessiner.

54. A plusieurs reprises, par la suite, Ian Smith a envoyé ses forces tantôt en Zambie, tantôt au Mozambique, tantôt au Botswana, dans l'espoir de vaincre la résistance du Front patriotique.

55. Aujourd'hui, refusant de tirer les leçons des événements, ne tenant aucun compte des avertissements et des conseils qui lui sont prodigués de toutes parts le dirigeant rebelle continue obstinément à vouloir imposer son plan. A l'approche des élections qu'il a prévu de tenir le 20 avril, il multiplie au contraire les opérations dans les territoires voisins et, pour la première fois, a lancé un raid jusqu'en Angola. A cette occasion, le Ministère des affaires étrangères de mon pays a publié, le 1er mars dernier, un communiqué dont je rappelle les termes :

“La France condamne le raid effectué le 26 février par l’aviation rhodésienne sur le territoire de l’Angola. De telles actions, manifestement contraires aux règles qui doivent régir les rapports entre Etats, ne peuvent qu’aggraver la tension en Afrique australe et compromettre les efforts pour parvenir à un règlement pacifique des différents problèmes qui se posent dans la région.”

56. Comment Ian Smith ne se rend-il pas compte que la répétition et l’extension de ces actions, avec ce qu’elles comportent de souffrances et de destructions, témoignent surtout de son impuissance ?

57. Le 20 avril, pour la première fois, serait appliquée en Rhodésie du Sud, selon Ian Smith, la règle démocratique “à chacun une voix”. Malheureusement, cette manœuvre intervient dans les conditions les plus contestables.

58. Tout d’abord, cette consultation électorale est organisée par un gouvernement mis en place en vertu d’un accord jugé inadéquat par le Royaume-Uni lui-même, seule puissance administrante légale reconnue par la communauté internationale. En second lieu, cette parodie de consultation va se dérouler dans un climat d’insécurité qui a provoqué le renforcement dans le pays de dispositifs policiers et militaires incompatibles avec une libre expression de la volonté populaire.

59. Pour ces raisons, on ne saurait approuver l’intention de ceux qui souhaitent observer cette opération, lui apportant ainsi une caution dont Ian Smith ne manquera pas de tirer avantage. La France comprend d’ailleurs qu’aucun gouvernement n’est disposé à les encourager.

60. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont élaboré en 1977 des propositions [S/12393] qui offraient, aux yeux de mon pays, une base convenable de règlement. Comme l’a reconnu vendredi dernier le représentant de la Zambie [2119e séance], elles contiennent des dispositions dont l’application devrait permettre l’accession du Zimbabwe à une indépendance authentique. La France exprime encore une fois l’espoir que toutes les parties impliquées accepteront de prendre en considération les éléments essentiels de ces propositions pour mettre un terme au conflit qui les oppose et favoriser ainsi l’établissement d’une ère de paix dans la région.

61. M. LAI Ya-li (Chine) [interprétation du chinois] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d’abord de vous adresser mes sincères félicitations à l’occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je voudrais également saisir cette occasion pour adresser mes sincères félicitations à l’ambassadeur Bishara du Koweït pour la manière si heureuse dont il s’est acquitté des fonctions de président du Conseil en février.

62. D’autre part, je voudrais formuler nos profondes condoléances à l’occasion du décès inopiné de M. Baroody, représentant permanent adjoint de l’Arabie saoudite auprès de l’Organisation des Nations Unies. Nous voudrions demander à la délégation de l’Arabie saoudite de transmettre à la famille du disparu nos très sincères condoléances.

63. La délégation chinoise a écouté avec soin les déclarations des représentants des Etats africains. Je voudrais maintenant présenter les vues de la délégation chinoise.

64. Premièrement, au cours d’une période récente, le régime raciste de Smith en Rhodésie a, de manière répétée et flagrante, envoyé des avions et des troupes pour déchaîner des attaques et des invasions au Mozambique, en Zambie et au Botswana. Entre la fin de novembre et le début de décembre derniers, les autorités réactionnaires de Smith ont effectué de nombreux raids aériens sur les provinces de Gaza, Tete et Sofala au Mozambique et massacré implacablement des civils locaux innocents et des réfugiés du Zimbabwe. Le 20 décembre dernier, leurs avions ont pénétré dans l’espace aérien de la Zambie et ont effectué des bombardements et des mitraillages barbares, faisant des morts parmi les habitants pacifiques et les réfugiés du Zimbabwe. Pendant la même période, il y a eu également des incursions répétées au Botswana, entraînant des pertes de vies et des dégâts matériels. Il y a quelques jours, les bombardiers du régime raciste de Smith ont survolé ouvertement les Etats africains voisins, pénétrant au cœur de la région de Luso, en Angola, pour y effectuer au hasard bombardements et mitraillages, infligeant des pertes humaines et matérielles aux habitants innocents de l’Angola et aux réfugiés du Zimbabwe. Le Gouvernement et le peuple chinois expriment une profonde indignation et condamnent fermement ces crimes nouveaux et sangui- naires commis par le régime raciste de Smith contre les peuples du Zimbabwe, du Mozambique, de la Zambie, du Botswana et de l’Angola et, partant, contre l’ensemble du peuple africain.

65. Deuxièmement, la série récente d’actes méprisables du régime raciste de Smith en Rhodésie tend, de toute évidence, à étouffer la flamme de la lutte armée du peuple du Zimbabwe et à contraindre les Etats africains à renoncer à leur position d’appui à la lutte d’indépendance du peuple du Zimbabwe. A l’heure actuelle, sous la direction du Front patriotique du Zimbabwe et avec le soutien direct des Etats africains, et plus particulièrement des pays de première ligne, la lutte du peuple du Zimbabwe est en progression constante. Sous les rudes coups de la lutte armée du peuple du Zimbabwe, les autorités réactionnaires de Smith se heurtent à des difficultés dans le pays et à l’étranger et ont de plus en plus de mal à se maintenir. Pour se préserver d’une chute imminente, le régime raciste de Smith a de plus en plus recours à des tactiques doubles et contre-révolutionnaires, avec le soutien et l’encouragement de l’impérialisme et du régime raciste d’Afrique du Sud. Tout en intensifiant la répression du peuple du Zimbabwe et l’agression armée contre les Etats de première ligne, il monte la farce politique du prétendu règlement interne pour essayer d’évincer le Front patriotique du Zimbabwe, conserver les intérêts de la minorité blanche au pouvoir et perpétuer sa domination réactionnaire sur le peuple zimbabwéen. Ce dessein est voué à l’échec vu qu’il a été condamné avec force et qu’il s’est heurté à l’opposition du peuple du Zimbabwe, des Etats africains et de tous les pays et peuples qui défendent la justice dans le monde. A sa trente-troisième session, l’Assemblée générale a adopté une résolution qui condamne et rejette le prétendu règlement

interne de la question de Rhodésie, le déclarant nul et non avenu [résolution 33/38 A]. Dans ces circonstances, l'envoi d'observateurs de la part d'un pays quelconque à ces élections factices prévues pour le mois d'avril prochain et mises en scène par le régime raciste de Rhodésie constituerait une violation totale de cette résolution et ne saurait donc être admis.

66. Troisièmement, pendant que les racistes mènent un combat jusqu'au-boutiste, l'une des superpuissances en dehors de la région recherche les possibilités de s'ingérer dans la lutte de libération en Afrique australe afin d'en tirer des avantages. Cependant, le peuple du Zimbabwe et ceux des autres pays d'Afrique ont été depuis longtemps mis à l'épreuve sur le champ de bataille et demeurent inébranlables dans leur volonté de renverser le régime raciste, de conquérir et de sauvegarder l'indépendance nationale. Ni la lutte de dernière heure des racistes, ni les forfaits de ladite superpuissance ne pourront arrêter la montée du peuple zimbabwéen et de tous les peuples d'Afrique australe.

67. Le Gouvernement et le peuple chinois appuient fermement le peuple du Zimbabwe dans sa juste lutte pour l'indépendance nationale et soutiennent avec force les pays de première ligne d'Afrique qui mènent une juste lutte pour repousser les provocations armées et les actes d'agression des autorités réactionnaires de Smith. Nous sommes convaincus que, sous la direction du Front patriotique du Zimbabwe, le peuple zimbabwéen renforcera encore son unité, persistera dans la lutte, saura se garder de l'immixtion de la superpuissance et de toute autre ingérence de l'extérieur et les faire disparaître, et connaîtra une victoire totale dans la lutte pour la libération nationale avec le soutien des pays africains de première ligne, des autres pays africains et de tous les pays et peuples qui défendent la justice.

68. M. KAISER (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous prie de bien vouloir accepter, monsieur le Président, mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence pour ce mois-ci. Le Bangladesh se félicite de vous voir à la barre du Conseil alors qu'il examine la situation critique qui règne en Afrique australe. Nous sommes certains que votre habileté et votre expérience, dont vous avez fait la preuve en votre qualité de président du Comité spécial contre l'*apartheid*, feront aboutir nos efforts. Le Bangladesh sait combien non seulement le Nigéria mais également son représentant permanent si compétent sont attachés à la cause de la liberté et de la justice en Afrique et dans le monde entier. C'est donc avec fierté et avec une confiance totale que nous coopérerons fermement avec vous dans les tâches difficiles qui vous attendent.

69. Je saisis également cette occasion pour remercier une fois de plus notre président sortant, l'ambassadeur Bishara, qui a mené, en février, les délibérations du Conseil avec une compétence et un dévouement exemplaires. Les efforts qu'il a déployés en faveur de la cause de la paix sont non seulement tout à son honneur mais également à l'honneur du Gouvernement et du peuple du Koweït.

70. Je voudrais également exprimer, au nom de mon gouvernement et des membres de ma mission, ainsi qu'en mon nom personnel, notre profonde douleur et notre profond chagrin à l'annonce du décès de l'ambassadeur Jamil Baroodi. On ne saurait lui rendre justice en décrivant par de simples mots sa personnalité, sa position et la contribution qu'il a apportée à l'organisation mondiale. C'était véritablement une institution, le doyen des diplomates des Nations Unies. Nous nous sentons tous approuvés par son décès, et son absence laisse un vide qui ne pourra jamais être comblé. J'adresse nos condoléances les plus sincères à sa famille.

71. Le Bangladesh souscrit avec enthousiasme à l'initiative du Groupe africain d'avoir convoqué cette réunion d'urgence du Conseil de sécurité. Il est certain que les événements de Rhodésie du Sud atteignent rapidement un paroxysme critique et sanglant. Le chaos en Rhodésie affecte toute l'Afrique australe, entraînant des conséquences désastreuses pour la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région et, en fin de compte, dans le monde entier.

72. L'immédiate préoccupation du Conseil concerne les actes d'agression prémédités et de provocation successifs qui ont été commis par le régime minoritaire raciste blanc bien à l'intérieur des territoires de la Zambie, du Mozambique et de l'Angola, du 17 février au 1er mars. Ces attaques de pillards ont causé de vastes dégâts et décimé des centaines de réfugiés et civils innocents. On ne peut y voir qu'un défi à la conscience morale de l'humanité tout entière, d'autant plus que leurs mobiles sont des plus ambigus. En effet, à part son intention punitive et son désir de vengeance aveugle, le régime raciste cherche de toute évidence à écarter l'attention de ses sympathisants de la situation désespérée et de la lutte en Rhodésie et à les entraîner dans une conflagration régionale plus large, pour prolonger ainsi son existence illégale. A long terme, l'agression contre l'Angola en est une preuve flagrante. Le Gouvernement et le peuple du Bangladesh condamnent sans ambages ces manœuvres illégales et offrent leur sympathie et leur appui sincères aux peuples fraternels de la Zambie, du Mozambique et de l'Angola. Nous les félicitons aussi pour leur modération exemplaire face aux provocations continues. Nous estimons que toute aide morale et matérielle devrait être accordée à ces Etats, qui portent ce lourd fardeau qu'est l'appui à la lutte de libération.

73. Ces attaques de dissuasion sont cependant symptomatiques d'un malaise beaucoup plus large, profondément enraciné dans la situation rhodésienne et causant une préoccupation beaucoup plus vive encore de la part de la communauté internationale dans sa recherche, stérile jusqu'ici, de solutions. Cela est caractérisé, d'une part, par la détermination de la minorité raciste de maintenir à jamais la suprématie blanche et le contrôle effectif du pouvoir, directement ou indirectement, que ce soit par la ruse, le subterfuge, la supercherie ou la tromperie, et, d'autre part, par son incapacité évidente de juguler la guerre de libération qui vise précisément à démanteler le *statu quo* colonial et à faire intervenir l'indépendance authentique et le gouvernement par la majorité en Rhodésie. Le cœur du problème est le fait que, jusqu'à maintenant, le racisme et la politique en

Rhodésie, en ce qui concerne les Blancs, ont été inséparables sinon synonymes. Le danger réel réside dans le fait que la majorité noire qui résiste reconnaît de plus en plus que c'est l'action militaire qui constitue le véritable reflet du pouvoir. Sans la connaissance de ces faits et si l'on ne reconnaît pas que des efforts urgents et constructifs sont nécessaires pour remédier à la situation, la conclusion est évidente : la Rhodésie se dirige inéluctablement vers un bain de sang sans égal.

74. Il est inutile de s'étendre sur l'histoire de la Rhodésie du Sud. Plus de 13 ans se sont écoulés depuis qu'Ian Smith a déchiré la Constitution rhodésienne, trahi le serment qu'il avait prêté à la Reine d'Angleterre et déclaré unilatéralement l'indépendance. La réaction de la communauté internationale à cette usurpation du pouvoir et les événements qui ont suivi sont tout aussi bien connus. Quelque 23 résolutions du Conseil sont autant de jalons reflétant la préoccupation de la communauté internationale, mais témoignant aussi, malheureusement, de son inefficacité. Le régime raciste a été déclaré illégal. Le Conseil a estimé que le Royaume-Uni, en tant que Puissance administrante, avait la responsabilité principale de mettre fin à la situation critique. Il a été solennellement réaffirmé que le peuple du Zimbabwe était le seul véritable dépositaire de la souveraineté en Rhodésie du Sud. Des sanctions économiques d'ensemble ont été imposées. La détérioration de la situation a été jugée comme étant un danger pour la paix et la sécurité, notamment avec le nombre croissant des actes d'agression commis par le régime minoritaire raciste blanc contre les Etats africains voisins.

75. Simultanément, on s'est efforcé, par une large variété de propositions, de trouver un règlement constitutionnel et de revenir à la légalité en se fondant sur la prémisses fondamentale qu'il ne saurait y avoir d'indépendance sans gouvernement par la majorité africaine. Ces propositions ont souligné les objectifs fondamentaux de la communauté internationale : l'abandon du pouvoir par le régime illégal et le retour à la légalité; une transition ordonnée et pacifique vers l'indépendance; des élections libres et impartiales sur la base du suffrage universel des adultes; une constitution d'indépendance prévoyant un gouvernement élu de façon démocratique, l'abolition de la discrimination, la protection des droits de l'homme et l'indépendance du corps judiciaire.

76. Ces 13 dernières années, nous avons été témoins du refus systématique d'appliquer ces propositions, partant des premiers entretiens du *Tiger* et du *Fearless* et passant par l'intermédiaire de l'initiative anglo-américaine prometteuse et de la série de négociations de Genève, Malte, Dar es-Salam et autres lieux. Nous avons également vu s'estomper les objectifs fondamentaux qui auraient pu former la seule base viable d'un règlement constitutionnel multiracial. Cet échec est imputable au seul régime minoritaire blanc illégal, qui, selon l'aveu même de son dirigeant raciste, Ian Smith, n'a pas encore compris "cette chose qu'on appelle le gouvernement par la majorité".

77. Devant la pression internationale sans cesse croissante, la dissension interne et la lutte de libération florissante qui empiète chaque jour sur son autorité, le régime de Smith a eu recours au subterfuge pour se rallier

des partisans. Il a atténué sa résistance forcée à tout changement concret par le biais d'une prétendue modération et de certaines concessions accordées à certaines factions africaines afin de tirer profit rapidement d'un partage du pouvoir immédiat. Cela a eu pour résultat le règlement interne du 3 mars 1978 et l'établissement d'un gouvernement transitoire biracial. Cependant, la communauté internationale n'a pas manqué de condamner ce simulacre de règlement en tant que tentative non dissimulée pour légaliser et, en fait, légitimer la mainmise de la minorité blanche sur le Zimbabwe en divisant la majorité africaine et en perpétuant la domination blanche.

78. Le semblant de tolérance que le régime s'efforçait d'afficher était évidemment suspect. Des décennies de discrimination et d'exploitation raciales, malgré quelques lois antidiscriminatoires récentes, ont laissé leurs empreintes et se traduisent par de vastes inégalités dans les domaines de l'enseignement, des salaires et de l'emploi, ainsi qu'en ce qui concerne les garanties intrinsèques pour protéger le *statu quo* privilégié des Blancs. Des orateurs africains qui ont déjà pris la parole ont révélé l'ampleur de la répression et de la brutalité qui continuent de s'exercer contre le peuple du Zimbabwe. Alors que la presse occidentale fait tant de bruit autour des attaques perpétrées contre des fermiers blancs, on fait peu de cas du prix élevé que doit consentir la majorité africaine pour la désintégration de l'autorité dans le pays. Les mesures de harcèlement, l'intimidation et l'asservissement se poursuivent sans relâche. Les preuves abondent en ce qui concerne la torture et l'incarcération de milliers de patriotes africains dans des prisons et des camps de concentration, que l'on appelle par euphémisme des villages protégés, ainsi qu'en ce qui concerne l'éviction, le transfert et la redistribution d'Africains, sans parler des meurtres sans discrimination d'hommes, de femmes et d'enfants. Dans son désespoir, le régime isolé et affaibli s'est efforcé de relever le moral de ses forces armées en prolongeant l'âge de la circonscription militaire jusqu'à 59 ans, en recrutant des mercenaires et en encourageant l'afflux massif d'immigrants étrangers, qu'ils soient Blancs ou Noirs. Les partenaires africains de la minorité raciste se sont efforcés, à leur tour, de se protéger et d'accroître leur pouvoir individuel en recrutant des armées privées, qui ne sont rien d'autre que des bandits armés. La Rhodésie a donc été transformée en bastion armé, et l'homme de la rue est à la merci d'une vaste gamme de personnages dont l'identité est très souvent inconnue.

79. Entre-temps, le cours des événements a également été déterminé par le lancement, il y a six ans, et l'intensification de la lutte de libération du peuple du Zimbabwe sous la direction du Front patriotique. Ce peuple n'a eu recours aux armes pour défendre son droit inaliénable qu'après l'échec de tous ses efforts dans la recherche d'une transition pacifique vers le gouvernement de la majorité. Comme le représentant de l'Ethiopie l'a souligné à juste titre [2119e séance], le Front patriotique, dès septembre 1977, avait précisé, en réponse aux propositions anglo-américaines, que le problème du Zimbabwe n'avait pas trait à l'élection d'un premier ministre noir mais plutôt au démantèlement de l'édifice colonial et à la réalisation d'une indépendance authentique par la démocratisation non seulement du processus électoral mais du mode de vie

lui-même en Rhodésie — en bref, la destruction de la Rhodésie raciste et l'apparition d'un Zimbabwe souverain. L'immense courage, la force morale et les sacrifices des patriotes du Zimbabwe devaient forcer le régime illégal à modifier du tout au tout son attitude récalcitrante et à faire des concessions qui semblaient concrètes.

80. C'est dans cette perspective vitale que le Conseil doit maintenant se pencher sur la dernière preuve que nous offre le régime minoritaire quant à sa duplicité, c'est-à-dire l'élargissement et la perpétuation d'un simulacre de règlement interne grâce aux élections qu'il entend organiser le mois prochain. Il ne saurait y avoir de doute quant aux mobiles réels qui sous-tendent cette initiative calculée, car que sont, en fait, les dispositions des nouveaux arrangements constitutionnels ? Celles-ci accordent à la minorité blanche une représentation disproportionnée et un contrôle également disproportionné à tous les niveaux du pouvoir. Les 4 p. 100 de la population rhodésienne qui représentent la population blanche recevront 28 sièges au Parlement, c'est-à-dire plus d'un quart sur un total de 100 sièges. La Constitution donne au Premier Président de la Cour suprême et à ses successeurs le plein contrôle en ce qui concerne la désignation de tous les juges. Voilà ce que l'on fait de l'indépendance du corps judiciaire. Il en va de même pour la police, la fonction publique et les forces armées, où les officiers blancs et les hauts fonctionnaires exerceront un contrôle sur la désignation de leurs successeurs.

81. La Constitution prévoit un gouvernement national pour cinq ans, y compris tous les partis au sein desquels les Blancs ne peuvent manifestement représenter le bloc le plus large. On peut donc se demander ce qu'est devenue la disposition de l'accord initial du 3 mars qui stipulait soigneusement que les Blancs ne pourraient, au sein du Parlement, se joindre à un parti noir minoritaire quelconque pour former une coalition et entraver la majorité. Voilà donc ce que l'on fait du gouvernement de coalition de l'unité nationale dont on a tant parlé. Entre-temps, comme si ces gains ne suffisaient pas, des dispositions ont été prises pour diviser la Rhodésie en huit provinces pour les 72 sièges noirs restants, formule qui vise à aider les groupes tribaux minoritaires manipulés par le régime blanc et qui, selon cette disposition, pourraient s'assurer 15 des 72 sièges disponibles.

82. De toute évidence, ces arrangements font fi de la situation qui règne sur le terrain. Le Front patriotique a été exclu, bien qu'il contrôle de larges portions du pays et jouisse de la sympathie et de l'appui du peuple rhodésien. Ces arrangements n'ont pas tenu compte de la tension et des conflits, qui auraient atteint un degré dangereux, existant au sein du gouvernement biracial transitoire. La question qui se pose est de savoir comment des partis qui se détestent et se craignent les uns les autres peuvent gouverner au sein d'une coalition où ne se trouve pas un seul chef de forte trempe. Le nom même du pays — Zimbabwe-Rhodésie — révèle l'incongruité de l'accord envisagé, car il ne manque pas de souligner une certaine nostalgie à l'égard des privilèges blancs.

83. Les conclusions sont évidentes. Les élections envisagées ne sont rien de plus qu'un simulacre frauduleux. La

communauté internationale ne peut en aucune façon prêter foi à cette énorme tromperie, dont le seul objectif est de perpétuer la domination et les privilèges blancs sous le couvert d'un retour au gouvernement par la majorité. Le Bangladesh tient à joindre sa voix dans l'appel adressé à tous les pays pour qu'ils refusent de reconnaître de quelque façon que ce soit, par souci d'objectivité ou par détachement, ces manœuvres illégales et les élections envisagées, car nous estimons que cela ne servirait qu'à prétendre légitimer le processus et ses résultats.

84. Le Bangladesh a toujours affirmé qu'il ne saurait y avoir de solution acceptable au Zimbabwe tant que le gouvernement par la majorité africaine n'aura pas été établi avec la participation de toutes les parties intéressées, et notamment le Front patriotique, sur la base du principe "à chacun une voix". Nous estimons qu'une solution permanente et juste du problème du Zimbabwe doit reposer sur le transfert total des pouvoirs de la minorité au peuple du Zimbabwe en reconnaissance de son droit national inaliénable à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance véritable. Le Bangladesh s'est félicité des initiatives prises par le Royaume-Uni et les Etats-Unis au cours des deux dernières années visant à convoquer une conférence de toutes les parties intéressées pour mettre au point les arrangements nécessaires en vue de la transition vers le gouvernement de la majorité. Nous estimons que ces propositions auraient pu servir de base à des négociations plus poussées menant à une indépendance authentique, pour autant qu'elles auraient assuré la cessation rapide du régime illégal de Smith, le retour à la légalité, le démembrement des forces de sécurité racistes, conformément à une transition pacifique et ordonnée vers l'indépendance, et la cessation de tous les actes d'agression contre des Etats voisins. Nous estimons que le Conseil devrait une fois de plus exiger que des efforts renouvelés soient déployés sur le plan diplomatique afin non seulement de préserver des vies humaines mais de parvenir à un règlement juste et durable pour le peuple du Zimbabwe.

85. Le Bangladesh estime qu'en attendant ces dispositions l'élargissement et la sévérité des sanctions devraient aller de pair avec des pressions accrues sur le régime illégal pour qu'il accélère le processus de transition. Nous appuyons pleinement l'appel des Africains visant à ce que l'on ressuscite en quelque sorte et que l'on renforce le Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 253 (1968).

86. En dernière analyse, le Bangladesh, de concert avec les nations non alignées en général et l'Afrique libre en particulier, est fermement décidé à renforcer sa solidarité avec la lutte du Front patriotique, seul représentant légitime du peuple du Zimbabwe, et à lui accorder son appui. Comme lui, nous savons que la victoire finale est certaine.

87. M. MILLS (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation jamaïcaine vous adresse ses félicitations, monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Elle estime qu'il est particulièrement important que vous occupiez ces fonctions si sérieuses en un moment où le Conseil est appelé à traiter

de graves problèmes internationaux, incluant des questions aussi délicates que la situation en Afrique australe. Nous connaissons bien votre attachement personnel à la libération des populations d'Afrique australe. Nous connaissons également l'apport de votre pays à cette cause. Nous sommes certains que vous apporterez votre énergie caractéristique aux travaux du Conseil pendant votre présidence.

88. Ma délégation voudrait, une fois de plus, remercier sincèrement M. Bishara des grands efforts qu'il a faits pour le compte du Conseil au cours du mois de février lorsqu'il s'est trouvé devant des questions d'une complexité exceptionnelle.

89. Monsieur le Président, la délégation jamaïquaine tient à s'associer à l'hommage que vous avez rendu à l'ambassadeur Baroody. Nous avons appris avec beaucoup de tristesse la nouvelle du décès de l'ambassadeur Baroody. Sa mort prive l'Organisation des Nations Unies d'un ami dévoué et d'un sympathisant solide. Ses participations fréquentes et si sincères aux travaux du Conseil de sécurité lui avaient plus ou moins conféré le statut de membre permanent sans droit de vote. Sa présence au Conseil nous a beaucoup manqué ces dernières semaines. C'était un homme auquel nous portions le respect le plus profond. Nous adressons à sa famille, à sa délégation et à son pays nos très sincères condoléances.

90. Au cours des dernières semaines, alors que l'attention du Conseil portait avant tout sur les questions de l'Asie du Sud-Est, nous n'en avons pas moins été conscients de l'évolution de la situation en Rhodésie du Sud. Il nous paraît opportun et juste que le Conseil examine ces événements à la lumière de ses responsabilités continues et de son engagement à mettre fin à la situation illégale qui règne actuellement et à favoriser l'autodétermination et le gouvernement véritable de la majorité au Zimbabwe.

91. Le Conseil continue de se heurter au défi constant du régime rebelle de Smith. Le mois dernier, le régime illégal a effectué des attaques aériennes contre des villages et des camps de réfugiés en Zambie, au Mozambique et en Angola, causant au hasard des pertes humaines, des souffrances et des difficultés de tout genre parmi les civils. Ces actes déplorables d'agression ont été perpétrés de manière sporadique sur une période fort longue. Il semble maintenant, à mesure que le régime illégal devient de plus en plus désespéré, qu'il accentue son programme de violence et de terreur contre le peuple du Zimbabwe et les Etats africains de première ligne. Le Conseil se doit de condamner sans réserve ces actes brutaux d'agression.

92. Le Conseil devrait également, de l'avis de ma délégation, prendre note du fait que ces actes d'agression s'étendent sur un champ de plus en plus large, menaçant des Etats situés loin de la frontière de Rhodésie. L'attaque récente contre l'Angola constitue un événement inquiétant qui a des conséquences graves pour la sécurité des Etats africains du sud et du centre de l'Afrique. Cet acte d'agression révèle l'étroite coordination qui existe dans la stratégie militaire entre les régimes de Salisbury et de Pretoria, qui ont fait cause commune de leur guerre contre les forces de libération africaines. L'Afrique du Sud est, bien entendu, le facteur principal de l'alliance. Sans son

appui militaire et économique, le régime de Smith s'effondrerait en peu de temps. La Jamaïque a toujours été d'avis que des mesures efficaces contre l'Afrique du Sud sont essentielles si l'on veut que réussisse la politique des sanctions contre le régime illégal de Salisbury. Pour l'instant, l'Afrique du Sud permet au régime de Smith de défier l'Organisation des Nations Unies, de survivre à l'application des sanctions, d'opprimer le peuple du Zimbabwe et d'entreprendre des agressions contre des Etats africains indépendants au moyen d'armes modernes perfectionnées. Comme il n'y a aucune raison de nous attendre à ce que le régime de Pretoria change de conduite, nous ne devrions pas avoir d'hésitations à imposer contre l'Afrique du Sud des sanctions générales.

93. Dans l'intervalle, les sanctions existant contre la Rhodésie du Sud devraient être resserrées et observées de manière scrupuleuse. Il est du devoir des Etats de surveiller les activités des exportateurs d'armes, des compagnies pétrolières et des autres intérêts commerciaux afin d'assurer l'application de la politique des sanctions. Le moyen le plus sûr d'y arriver est de couper complètement tout contact avec la colonie rebelle. Toutes communications aériennes devraient cesser, les bureaux d'information administrés à l'étranger par le gouvernement illégal devraient être fermés et il faudrait refuser de permettre l'immigration et le recrutement de mercenaires pour la colonie.

94. En outre, il faut que tous les gouvernements se montrent vigilants en présence de la campagne de propagande montée dans certains pays en vue de conférer une respectabilité au régime de Smith et de saper l'unité de l'action internationale dirigée contre lui. Depuis la promulgation du prétendu règlement interne de mars dernier, Smith a monté une campagne énergique pour acquérir le soutien de certains pays. Mais en vain. Le règlement de Smith a été démasqué en tant que supercherie, en tant qu'autre manœuvre pour préserver le pouvoir et les privilèges de la minorité au Zimbabwe. Il a été fermement rejeté comme inacceptable et illégal par le Conseil de sécurité et par la communauté internationale tout entière. Maintenant que le régime rebelle est en train de préparer des "élections" en vertu du règlement interne, il convient que le Conseil réaffirme sa position de principe en rejetant les élections frauduleuses prévues pour le 20 avril et en déclarant que les résultats en seront nuls et non avenue. Le régime de Smith devrait recevoir un message très net du Conseil selon lequel la communauté internationale ne transigera pas sur ces principes fondamentaux et s'opposera à tout arrangement qui empêcherait l'accession du Zimbabwe à l'indépendance et à un gouvernement véritable de la majorité. Il faut qu'aucun Etat ne fasse rien qui puisse donner l'impression que les prétendues élections et leurs résultats auront un caractère quelconque de légitimité ou de validité. De ce point de vue, ma délégation a noté avec beaucoup d'inquiétude les comptes rendus de presse indiquant que les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni enverront peut-être des observateurs à ces élections. Nous pensons que cette mesure serait peu sage, peu souhaitable et peu nécessaire. Selon nous, la question de savoir si oui ou non ces élections sont équitables et démocratiques a déjà été réglée par les dispositions du

règlement interne. Par sa résolution 423 (1978), le Conseil de sécurité a déclaré illégal et inacceptable tout règlement conclu sous les auspices du régime de Smith. Il s'ensuit donc que, puisque le règlement d'ensemble est illégal et inacceptable, toute élection en vertu de la mise en œuvre doit *ipso facto* être illégale et inacceptable. Il ne peut y avoir de doute à ce sujet et point n'est besoin d'apporter d'autres preuves.

95. Nous craignons que l'envoi de missions d'observateurs puisse constituer ou sembler constituer le commencement d'un processus de légitimation du règlement de Smith du 3 mars, risquant ainsi de compromettre l'unité de l'action internationale contre le régime rebelle illégal. Il y aurait là un grave revers pour les efforts que nous faisons en faveur du gouvernement véritable de la majorité au Zimbabwe, ce qui engendrerait de nouveaux problèmes pour tous les intéressés.

96. La Jamaïque est pleinement engagée en ce qui concerne la réalisation du gouvernement véritable de la majorité dans un Zimbabwe libre et indépendant. Les circonstances et les événements allant à la dérive ont donné lieu à une situation dans laquelle la réalisation de ces objectifs dépend maintenant de la lutte armée du peuple du Zimbabwe sous la conduite du Front patriotique. Au cours des années, les efforts pour un règlement négocié ont échoué à la suite de l'intransigeance du régime illégal de Smith et de son refus de concéder des droits politiques à la majorité noire. La proposition anglo-américaine de règlement à une conférence de toutes les parties semble maintenant avoir connu le même sort à la suite de cette attitude intransigeante. Smith est décidé à aller de l'avant dans l'application de son plan voué à l'échec et qui ne peut faire mieux que retarder la chute inévitable de son régime. Les forces de libération, soutenues par les Etats africains de première ligne, continuent de gagner en force et il ne fait pas de doute que leur juste cause finira par triompher.

97. Je voudrais maintenant présenter un projet de résolution au nom du Bangladesh, de la Bolivie, du Gabon, de la Jamaïque, du Koweït, du Nigéria et de la Zambie. Ce projet, dans les alinéas du préambule, porte sur les opérations militaires exercées sans discrimination par le régime illégal de Smith avec des agressions contre les Etats voisins et sur l'exécution continue de personnes condamnées en vertu des lois répressives de ce régime, dont l'existence et les actes constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

98. Le droit du peuple de la Rhodésie du Sud (Zimbabwe) à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, est à nouveau souligné, de même que la légitimité de la lutte menée pour assurer ce droit. Le projet de résolution reflète la grande inquiétude des auteurs en constatant que certains pays se proposent d'envoyer en Rhodésie des missions chargées d'observer les élections illégales que le régime de Smith organisera en avril prochain et rappelle les dispositions de la résolution 423 (1978), dans laquelle le Conseil de sécurité déclare de manière explicite que le règlement interne est illégal et inacceptable.

99. Dans les paragraphes du dispositif, le Conseil condamne énergiquement les récentes invasions armées contre la République populaire d'Angola, la République populaire du Mozambique et la République de Zambie et félicite ces Etats et les autres Etats de première ligne de leur appui à la lutte du peuple du Zimbabwe. Il condamne les tentatives du régime de Smith visant à perpétuer le gouvernement de la minorité raciste, notamment au moyen d'élections frauduleuses, déclarées nulles et non avenues. Les auteurs demandent à tous les Etats de s'abstenir d'envoyer des observateurs lors de ces élections illégales. Enfin, le Conseil demande que soient envisagées des mesures tendant à renforcer et à élargir les sanctions contre la Rhodésie du Sud.

100. Les auteurs du projet de résolution sont tout disposés à poursuivre avec les autres membres du Conseil des discussions sur ce texte.

101. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. C'est la deuxième fois que vous présidez nos délibérations. Vos qualités de diplomate et votre grande expérience augurent bien de la conclusion heureuse de nos discussions au cours d'un mois dont l'ordre du jour est très lourdement chargé de questions fort graves.

102. Je tiens à remercier les membres du Conseil qui ont généreusement rendu hommage aux efforts que j'ai déployés en ma qualité de président pour le mois de février.

103. L'ambassadeur Baroodi est mort hier. Nous avons perdu un représentant dont le dévouement à l'Organisation des Nations Unies était sans pareil. L'Organisation était sa vie, son sang même. C'était un universaliste, un internationaliste. Il plaçait les Nations Unies au-dessus des intérêts régionaux et nationaux. Il a fait la preuve de son dévouement aux principes de la Charte avec un zèle indescriptible. L'ampleur de ses connaissances a profité à tous et à chacun, mais il était à cet égard d'une humilité rare. Sa contribution aux Nations Unies est trop profonde pour être érodée par le passage du temps. Il figurera donc à jamais dans les annales de l'Organisation. Déjà personnage de légende de son vivant, ce n'est pas sa mort qui apportera un changement à ce fait. Bref, l'ONU sans lui ne sera plus la même. Je présente mes condoléances les plus sincères tout d'abord à la famille des nations qu'il a servie avec constance pendant tant d'années et ensuite à sa famille endeuillée ainsi qu'au Gouvernement et à la délégation de l'Arabie saoudite.

104. Ma délégation a appuyé la demande faite par le Groupe des Etats d'Afrique pour que soit réactivé le Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 253 (1968), et ce afin d'assurer l'application des diverses résolutions de l'Assemblée générale concernant le renforcement et l'élargissement de la portée des sanctions contre le régime raciste de Rhodésie.

105. Ma délégation voudrait également se joindre à ceux qui ont condamné les élections prévues en Rhodésie à la suite de l'accord de Salisbury et qui ont été dénoncées unanimement par les membres du Conseil.

106. Le régime de Smith tente désespérément de se donner un semblant de légalité. M. Smith est venu aux Etats-Unis pour essayer de se faire des amis et d'influencer des gens. Toutefois, le masque trompeur n'a pas réussi à leurrer l'opinion publique mondiale et à camoufler la nature du régime illégal.

107. Le régime illégal de Smith continue à se rendre coupable de discrimination raciale et à dénier à la majorité du peuple du Zimbabwe des droits politiques et des droits de l'homme fondamentaux. Le régime illégal cherche maintenant à nuire au concept du gouvernement par la majorité. Quelle valeur peuvent avoir des élections dont l'objectif véritable est de garantir la suprématie des colons blancs en perpétuant leur contrôle sur l'armée, sur la police et sur l'ensemble de l'administration ? Des élections tenues sans la participation du Front patriotique, c'est "Hamlet" sans le prince du Danemark.

108. Que M. Smith tienne un simulacre d'élections, c'est une chose; que l'on envoie des missions d'observateurs en Rhodésie, c'en est une autre. Ma délégation s'oppose fermement à toute tentative en vue de conférer aux élections envisagées une auréole quelconque en envoyant des missions d'observateurs officiels qui donneraient leur bénédiction à un processus dont le seul objectif est de servir de prétexte à une levée des sanctions économiques imposées par le Conseil.

109. Ian Smith ne se contente pas de mener une campagne de terreur contre la population autochtone du Zimbabwe; il se livre à une escalade des invasions armées qu'il lance contre les territoires d'Etats africains voisins qui abritent les réfugiés ayant fui son régime de terreur. Le régime illégal doit comprendre que ses armes perfectionnées ultramodernes ne peuvent pas briser la volonté des courageux Gouvernements de la Zambie, du Botswana, de l'Angola et du Mozambique, qui ont l'obligation morale et la responsabilité internationale de venir en aide à leurs frères moins fortunés de Rhodésie du Sud.

110. Pour Ian Smith et pour le régime raciste d'Afrique du Sud, le nœud coulant se resserre inexorablement. Il a été mis totalement fin à toutes les livraisons de pétrole venant d'outre-mer. N'était la connivence des sociétés multinationales, l'embargo serait devenu si complet que les régimes d'*apartheid* auraient été contraints à un retour à la raison.

111. Mon gouvernement estime que les sanctions qu'a imposées le Conseil de sécurité doivent être plus complètes et être pleinement appliquées par tous les Etats Membres si l'instrument que sont les sanctions doit demeurer efficace. Au lieu de relâcher les sanctions imposées à la Rhodésie du Sud, il faut prendre contre le régime de Smith toutes les mesures prévues à l'Article 41 de la Charte, y compris l'interruption complète des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques et radioélectriques et des autres moyens de communication avec la Rhodésie du Sud.

112. La présente réunion du Conseil de sécurité vient à point, ayant été convoquée au lendemain des invasions armées toujours plus poussées d'Ian Smith sur les territoires d'Etats africains voisins et à la veille du simulacre d'élec-

tions envisagé. Le Conseil se doit d'adopter une décision condamnant les actes d'agression sans provocation du régime de Smith contre le territoire d'Etats africains de première ligne. Le Conseil doit réaffirmer les droits inaliénables du peuple du Zimbabwe à la liberté et à l'indépendance. Il doit réaffirmer qu'il rejette l'accord de Salisbury et toutes les mesures accessoires qui en découlent, comme par exemple les élections prévues pour le 20 avril et dont les résultats devront être considérés comme nuls et nonavenus, car ces élections ne feront que trahir la volonté du peuple du Zimbabwe et souder les fers qui l'enchaînent.

113. Nous devons comprendre que ce qui est impliqué ici, c'est bien plus encore qu'un régime raciste illégal. La déclaration d'indépendance de Smith a été décrite à juste titre comme une marche en avant des forces du racisme, du fascisme et du colonialisme en Afrique australe. L'élimination de la domination colonialiste et raciale en Afrique australe est justifiée par toutes sortes de principes fondamentaux que l'humanité entend appliquer. Au nom du principe de la liberté nationale et individuelle, au nom des principes de l'égalité, de la justice et de l'humanité, il est impératif que prenne fin le règne de minorités qui prétendent jouer à la fois le rôle de juge, de jury, de procureur et de législateur pour décider de leur propre dossier. Il est grand temps que le Conseil de sécurité leur rappelle qu'en vertu de la Charte il existe bel et bien ce que l'on entend par le règne du droit. C'est pourquoi ma délégation a parrainé, avec d'autres pays non alignés, le projet de résolution que l'ambassadeur Mills de la Jamaïque vient de présenter de si remarquable manière.

114. M. YOUNG (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec un profond chagrin que nous avons appris aujourd'hui le décès de l'ambassadeur Baroody, représentant de l'Arabie saoudite. Cette disparition prive l'Organisation des Nations Unies de l'une de ses personnalités les plus originales et les plus extraordinaires. L'ambassadeur Baroody était associé avec les Nations Unies depuis San Francisco, il y a plus de 33 ans. Il n'a cessé, pendant tout ce temps, de se dévouer au bien-être et à la vitalité de cette organisation, ainsi qu'à la cause de la paix internationale. Il n'était pas seulement diplomate, mais orateur, conteur et historien. Nul d'entre nous ne pourra oublier comment son humour et ses commentaires mordants nous ont souvent permis de traverser des moments difficiles et nous ont apporté des vues nouvelles sur toute une série de problèmes internationaux épineux. Nous adressons nos profondes condoléances à sa veuve et à sa famille.

115. Permettez-moi, monsieur le Président, de vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil et de dire que mon pays a la plus grande confiance en l'habileté de votre direction alors que nous abordons les problèmes difficiles qu'il nous faudra traiter au mois de mars. Je dirai aussi que nous avons beaucoup apprécié la patience et la persévérance de votre prédécesseur, le représentant du Koweït. Nous espérons que nous ne perdrons pas l'élan du mois dernier, dont nous lui sommes redevables, tandis que nous allons de l'avant pour tâcher de résoudre les questions qui se posent encore au Conseil.

116. Ma délégation voudra prendre la parole plus tard sur les questions qui interviennent dans la discussion au Conseil du problème rhodésien. En dépit des récents événements, mon gouvernement espère encore que l'on pourra bientôt faire des progrès dans l'acheminement du peuple rhodésien vers l'autodétermination. J'assure le Conseil que mon gouvernement, œuvrant de concert avec le Royaume-Uni, continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour y parvenir.

117. Aujourd'hui, toutefois, je voudrais parler en particulier de la récente escalade de la violence que représentent les attaques destructrices lancées contre l'Angola, le Mozambique et la Zambie au cours des dernières semaines par l'aviation du régime de Salisbury. Ces attaques ne peuvent que rendre plus difficile un règlement pacifique en Rhodésie et ont fait beaucoup de victimes. On a relaté que certaines au moins des cibles étaient des camps de réfugiés où se trouvaient aussi des femmes et des enfants, devenus des victimes innocentes de cette violence. Nous déplorons toute attaque contre des non-combattants et nous déplorons ces attaques contre des Etats voisins. Elles compromettent un passage rationnel au système majoritaire en Rhodésie et rendent plus ardues les efforts faits dans toute l'Afrique australe pour favoriser une évolution pacifique.

118. Mon gouvernement estime que le Conseil devrait immédiatement condamner, au nom de la communauté mondiale, cette escalade préméditée et délibérée de la violence en Afrique australe.

119. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Ghana, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

120. M. SEKYI (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de vous exprimer et, par votre intermédiaire, d'exprimer aux autres membres du Conseil ma reconnaissance pour m'avoir permis de participer au présent débat. J'ai le plus grand plaisir également à joindre les félicitations de la délégation ghanéenne à celles qui vous ont déjà été adressées à juste titre à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Comme ceux qui ont parlé avant moi avec tant d'éloquence, je pense qu'il est extrêmement heureux que nous examinions cette crise sous la présidence du Nigéria, pays dont le dévouement à la cause de la libération est incontestable et dont l'influence dans cette croisade est largement reconnue. Nous sommes également heureux que le Nigéria soit représenté par vous, monsieur le Président, car vous êtes un diplomate dont tout le monde connaît l'habileté et l'expérience ainsi que l'attachement à la cause de la lutte contre le racisme en Afrique australe, particulièrement en tant que président du Comité spécial contre l'*apartheid*. Nous vous souhaitons plein succès dans l'accomplissement de vos fonctions de président, et nous ne doutons pas qu'il égalera celui de votre prédécesseur, le représentant du Koweït.

121. L'agression raciste dont s'occupe actuellement le Conseil, comme chacun sait, n'est pas la première de son espèce. Le régime minoritaire illégal et raciste d'Ian Smith

est tristement fameux depuis longtemps pour la persistance et la sauvagerie de ses incursions au Mozambique, en Zambie et au Botswana. Suivant l'exemple de son mentor, le régime de Vorster, il a maintenant ajouté l'Angola à la sphère de ses activités de maraudage, et, là encore, le Conseil doit prononcer immédiatement une condamnation sans équivoque. Mais une simple condamnation suffit-elle ? Combien de temps encore le régime de Smith et ses partisans étrangers vont-ils pouvoir impunément menacer et rompre la paix et la stabilité dans des zones de plus en plus étendues de l'Afrique australe ? Combien de temps encore va-t-on les laisser lancer du napalm sur des réfugiés et des civils toutes les fois qu'ils ont perdu une bataille dans la lutte contre les combattants de la liberté ?

122. Comme l'a souvent fait observer la délégation ghanéenne, il y a bien longtemps que le Conseil a décrété contre le régime raciste illégal un grand nombre de sanctions obligatoires, y compris des sanctions concernant le pétrole. Il y a bien longtemps que le monde espère à juste titre voir dégénérer l'économie de ce régime, voir sa machine militaire rouiller au point de ne pouvoir servir à des attaques contre la population sud-rhodésienne et les voisins de la Rhodésie. Mais ses blindés continuent de rouler, ses avions de guerre continuent de voler, chargés d'armes d'agression telles qu'aucun pays qui se respecte ne devrait en utiliser, et ce grâce à du carburant de contrebande en provenance d'Etats Membres sans excuse pour agir ainsi et que les racistes reçoivent encore uniquement par l'intermédiaire de l'Afrique du Sud. A ce propos, nous félicitons chaleureusement l'actuel Gouvernement iranien d'avoir mis fin aux procédés de son prédécesseur.

123. J'ai parlé en partant de l'hypothèse que c'était seulement le carburant sud-africain qui avait été utilisé dans les atrocités commises récemment contre l'Angola et la Zambie. Mais si, comme il semble — le représentant de l'Angola nous l'a dit —, des armements sud-africains ont été employés, si des bombardiers sud-africains sont partis avec des armes incendiaires d'un territoire de l'Organisation des Nations Unies que l'Afrique du Sud occupe militairement sans le moindre droit, la question est infiniment plus grave et le mal infiniment plus profond. Tout cela confirme une vérité qui devrait aller de soi : il est temps, plus que temps, que les membres du Conseil envisagent d'étendre à l'Afrique du Sud les sanctions pétrolières et autres, plutôt que de lever la moindre des sanctions décrétées contre la Rhodésie, et moins encore par le moyen d'une action unilatérale contraire aux obligations que leur fait la Charte. Le moment est venu de clore les échappatoires qui peuvent subsister dans les sanctions et non pas de les élargir pour que Smith avec Vorster et d'autres puissent plus facilement opprimer le peuple du Zimbabwe et bombarder ses voisins.

124. Autant que nous sachions, le Conseil de sécurité lui-même n'a l'intention de revenir sur aucune de ses décisions décrétant des sanctions contre le régime d'Ian Smith. Mais il y a, à notre avis, dans la situation actuelle deux choses au moins que le Conseil doit faire de toute urgence. En tant que première mesure en vue d'une application plus efficace des sanctions qui permettraient d'empêcher Ian Smith de s'attaquer à ses voisins, pourquoi

ne pas ressusciter le Comité des sanctions<sup>1</sup>, que, chose très étrange, on semble avoir, depuis 1977, laisser tomber en désuétude ? En second lieu, et c'est plus urgent encore, il faudrait, à notre avis, prendre des mesures contre le danger d'actions unilatérales pour lever les sanctions prises contre Ian Smith.

125. On n'a guère besoin d'insister sur ce truisme que toute action de ce genre serait une violation flagrante des obligations de la Charte. Et si une telle action devait être entreprise par n'importe quel membre permanent du Conseil — qui est le gardien de la paix et de la sécurité internationales — ne serait-ce pas là le comble de l'irresponsabilité de sa part ? Il ne pourrait alors que mesurer le dommage causé à sa réputation aux yeux de tous les Africains et devant l'opinion publique mondiale, car c'est lui, en définitive, qui en subirait les conséquences inévitables.

126. Mais qu'en est-il de l'Organisation des Nations Unies ? Qu'advient-il de son efficacité si le Conseil de sécurité, le seul organe de l'Organisation qui puisse prendre des décisions obligatoires, en arrive à être pris aussi à la légère que l'est si souvent l'Assemblée générale ? Si un Etat Membre peut aujourd'hui rejeter à la légère l'obligation de respecter les sanctions obligatoires contre la Rhodésie, pourquoi un autre n'en ferait-il pas autant demain en ce qui concerne l'obligation de respecter l'embargo obligatoire sur les armements à l'encontre de l'Afrique du Sud ? Vu sous ce jour, le précédent qui menace d'être établi est en fait très dangereux et lourd de conséquences incalculables pour l'avenir. Et dans quel but ? Tout simplement pour soutenir ce qui semble être la dernière tentative désespérée visant à maintenir l'édifice branlant de l'exploitation raciste en Rhodésie, car nous devons avouer que la séquence des événements nous laisse penser que tel est là l'objectif, ni plus ni moins.

127. En dernière analyse, le problème est, et a toujours été, celui de savoir comment arracher les leviers du pouvoir — le contrôle des forces armées et de la police — des mains d'Ian Smith. Ces leviers n'auraient d'abord jamais dû se trouver entre ses mains. Et permettez-moi de rappeler que les efforts du Ghana au sein de ce conseil pour éviter que ces leviers n'aboutissent dans les mains du régime minoritaire raciste ont échoué en 1963 à cause du veto de la Puissance administrante. Quoi qu'il en soit, les leviers sont tombés en de mauvaises mains et le problème, depuis la déclaration unilatérale d'indépendance, a été de les en arracher. M. Smith et ses comparses — qui font preuve en toute circonstance, il faut le dire, d'une compréhension remarquablement claire du problème — n'ont jamais accepté, à aucun prix, de relâcher leur emprise sur ces leviers. Lorsque les entretiens avec le Premier Ministre britannique sur le *Tiger* ont échoué en 1966, M. Smith a dit :

“Les propositions également envisagées par M. Wilson sous le titre de retour à la légalité répugnent au

Gouvernement rhodésien car elles signifient tout d'abord que les forces armées et la police reviendront au Gouverneur.”

Sir Harold lui-même, faisant son rapport plus tard au Parlement de Westminster, disait :

“Je lui ai dit” — à M. Smith — “qu'une preuve juste et convaincante de l'acceptabilité serait tout à fait impossible dans des circonstances où un régime illégal posséderait les pouvoirs d'urgence et le contrôle exécutif, y compris la radio et la télévision.”

Sir Harold ajoutait encore :

“Le refus d'accepter le règlement dans son ensemble découle du fait qu'ils refusent à tout prix de revenir à la légalité à moins que ce ne soient eux qui restent au pouvoir pendant que le règlement constitutionnel concerté sera mis à l'épreuve de l'opinion rhodésienne.”

Sir Harold ajoutait de manière significative : “Les incidences de tout cela sont évidentes et personne dans cette assemblée ne peut être prêt à les accepter.”

Et plus tard encore, dans une réponse à une question posée par M. Edward Heath, alors chef de l'opposition de Sa Majesté, sir Harold a dit :

“En premier lieu, à mon avis et de l'avis de mes amis au sein de cette assemblée, il est impossible de dire que l'on peut avoir le test libre demandé par le cinquième principe — sur lequel mon prédécesseur a insisté et au sujet duquel il s'est montré si résolu — dans le contexte d'une constitution illégale, armée, comme le leader de l'opposition le disait lui-même — et j'ai cité cela à M. Smith —, de tous les pouvoirs d'un Etat policier.”

128. Les entretiens ont donc été interrompus à cause de la question de savoir qui aurait les leviers du pouvoir, qui devait contrôler la police et les forces armées au cours de l'épreuve de l'acceptabilité de la constitution par le peuple de Rhodésie dans son ensemble, et, dans le contexte de cette rupture des entretiens, sir Harold s'est adressé pour la première fois au Conseil de sécurité pour demander les sanctions obligatoires. Le Conseil les a dûment appliquées, de manière sélective pour commencer et de manière moins sélective par la suite. Mais, sélectives ou non, elles n'ont pas été effectives à cause de violations persistantes et d'échappatoires béantes. La négociation et les sanctions n'ont donc pas permis d'arracher les leviers du pouvoir des griffes de Smith, et le peuple du Zimbabwe a dû, en dernière analyse, recourir à la troisième méthode pouvant lui permettre de résoudre ce problème de base : la lutte armée. Cette lutte a été indûment prolongée parce que les sanctions étaient violées. Et maintenant qu'elle réussit on propose de les abolir.

129. Les théologiens nous disent souvent que Satan exulte dans la contemplation des péchés de l'homme, d'où il tire inspiration et confort. On peut facilement imaginer que, comme Satan, Ian Smith ne peut tirer qu'espoir et encouragement de la prolongation de cette longue succession de méfaits en sa faveur. Dans ce cas, la promesse réelle ou imaginaire est aussi pernicieuse que l'action ou le méfait. Toute évasion, toute violation de la Charte dans son intérêt

<sup>1</sup> Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 253 (1968) concernant la question de la Rhodésie du Sud.

par ceux qui prétendent condamner la rébellion raciste de Smith lui donne l'espoir et l'encouragement qui lui permettent de poursuivre ses crimes. Le seul fait de s'attendre à une abolition des sanctions, renforcé par la présence de quelques observateurs occidentaux, suffit à reconforter grandement le régime raciste en lui laissant espérer du renfort pour poursuivre l'oppression. Or plus il résiste, plus cela fera de victimes. Nous espérons que l'on tiendra compte du fait que ce ne sont pas ceux qui sont forcés de prendre les armes pour exercer leur droit — un droit naturel et inaliénable — de légitime défense contre l'oppression armée par un régime minoritaire raciste illégal qui sont responsables des pertes de vies. Ce sont bien plutôt les oppresseurs racistes armés qui sont les responsables, comme aussi tous ceux qui aident, soutiennent, assistent et encouragent l'opresseur raciste armé, car l'on doit présumer qu'ils connaissent les conséquences inévitables de leurs actes. Mais revenons au cœur du problème. Maintenant que la lutte armée a réussi, on souhaite abolir les sanctions. Par quelle méthode ? Quel est le dernier complot ourdi par Ian Smith et par ses partisans coupables en vue de perpétuer le crime du racisme en Rhodésie ? S'agit-il d'un complot très occulte ? Ou est-il si transparent et si naïf que même un enfant pourrait le percevoir ? C'est la deuxième hypothèse qui est ici la bonne.

130. Il y a près d'un an, lorsque la campagne du Zimbabwe était déjà contrôlée par les forces du Front patriotique qui avançaient, Ian Smith a conclu un règlement interne dont l'un des buts avoués était d'aboutir à l'abolition des sanctions. Du moins c'est ce que l'on peut conclure de son préambule. Imposé au peuple du Zimbabwe qui souffre depuis longtemps et dont la voix a été et continue d'être étouffée, ce règlement interne envisage un gouvernement par la majorité diluée qui n'est qu'une simple façade derrière laquelle le contrôle de la police et de l'armée — les leviers mêmes du pouvoir — serait pendant encore 10 ans hors de la portée de la majorité et resterait en fait plus ou moins dans ces mêmes mains qui le tiennent depuis si longtemps, bien avant même les entretiens sur le *Tiger*.

131. Les conséquences de cela — si je puis emprunter les termes de sir Harold — sont aussi évidentes aujourd'hui qu'elles l'étaient lors de la rupture des entretiens sur le navire de guerre. Elles devraient également être aussi évidentes qu'elles l'étaient lorsque le Conseil, sur les instances de sir Harold, a approuvé pour la première fois les sanctions obligatoires. "Lorsque Cromwell commande ses Côtes de Fer, ce n'est pas le Parlement qui gouverne." Tous les Anglais le savent — et M. Smith est, ou était, anglais. Quoi qu'il en soit, il a constaté et a probablement décidé qu'aucun parlement de "Smiths noirs" ne pourrait jamais gouverner en Rhodésie tant qu'un Ian Smith contrôlerait les Selous Scouts. Non seulement le Parlement ne peut pas gouverner, mais il ne peut même pas être élu comme il convient. La comparaison, il est vrai, risque d'aller du sublime au ridicule. Mais nous pensons qu'elle est néanmoins assez valable, et elle résume la situation constitutionnelle actuelle en Rhodésie.

132. Dans le cadre d'un arrangement tel que le règlement interne, il ne pourrait de toute façon y avoir de test d'acceptabilité véritable de la population dans son en-

semble. On n'en a en tout cas essayé encore aucun. Et même si l'on en essayait un, les circonstances sont telles que d'importants secteurs de la population seraient exclus — comme tous ceux qui appuient le Front patriotique, étant donné qu'on peut difficilement s'attendre à qu'ils participent de bon gré à un référendum sous les fusils d'un régime lui-même impliqué dans l'affaire —, selon les termes de sir Harold, "de tous les pouvoirs d'un Etat policier". Des élections sous une telle constitution et organisées dans de telles conditions ne pourraient non plus être libres ni équitables, qu'elles soient surveillées ou non. Par la nature même de la situation, elles ne peuvent être précédées — comme elles devraient l'être — par un véritable exercice du droit à la liberté d'expression ou d'association de tous les habitants du Zimbabwe. Et partout, tout au long du prétendu processus électoral, les fusils de l'armée et de la police de Smith seront là.

133. La semaine dernière [2119<sup>e</sup> séance], le porte-parole du Front patriotique nous a parlé avec éloquence et conviction des méthodes qui seront vraisemblablement utilisées. L'événement ne pourra jamais être considéré comme un acte valable d'autodétermination tel que le terme est entendu dans la philosophie des Nations Unies depuis la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les circonstances sont telles qu'un "non" signifie "non", mais un "oui" peut ne pas nécessairement — en fait, ne peut absolument pas — signifier un "oui" valable, et le résultat ne peut pas non plus constituer une base valable pour la reconnaissance du gouvernement qui en résulterait. L'observation de telles élections ne servirait donc à rien, si ce n'est à donner un semblant de respectabilité à la ruse, au subterfuge, à la tromperie, par lesquels Ian Smith espère obtenir la levée des sanctions, alors que le Front patriotique continue sa marche en avant. Ou alors cette observation ne servirait qu'à exercer des pressions ou qu'à encourager l'établissement de règles qui, jouant le jeu de Smith, inciteraient les gouvernements des Etats membres permanents du Conseil à lever les sanctions d'une telle façon que ce serait une violation de la décision du Conseil aux termes du Chapitre VII et une violation des plus flagrantes de l'Article 25 de la Charte.

134. En résumé, ce que nous avons voulu souligner, c'est qu'Ian Smith, en insistant ouvertement sur son contrôle de la police et des forces armées, a un jour poussé un premier ministre britannique à rechercher des sanctions de la part du Conseil de sécurité. Reste à voir s'il peut maintenant obtenir la levée de ces sanctions en dissimulant ce contrôle sous le prétexte du gouvernement par la majorité. Nous affirmons qu'il ne faut pas lui permettre de réussir ce tour. Nous recommandons que, conformément au projet de résolution présenté avec tant de lucidité par le représentant de la Jamaïque, le Conseil agisse pour empêcher toutes les mesures intermédiaires du plan d'Ian Smith visant à lever les sanctions et qu'il renforce sa résolution 423 (1978) en décidant qu'il ne devrait y avoir de reconnaissance d'aucun gouvernement issu du règlement interne ou de la constitution frauduleuse en découlant. Nous prions instamment le Conseil d'interdire l'envoi d'observateurs à ces prétendues élections, de prendre des mesures pour renforcer les sanctions et en empêcher les violations et d'exprimer

clairement sa condamnation du régime raciste pour ses actes barbares d'agression contre le Mozambique, la Zambie et, maintenant, l'Angola.

135. Je ne voudrais pas quitter cette table sans associer la délégation ghanéenne aux hommages qui ont été rendus à feu l'ambassadeur Baroody. Son dévouement et son enthousiasme ont fait de lui, pour beaucoup d'entre nous, une personnalité que l'on associera à jamais à l'Organisation des Nations Unies. Personnellement, j'ai toujours éprouvé du plaisir à l'écouter. Ces lieux ne seront certainement plus jamais les mêmes sans lui. Je voudrais adresser à la délégation de l'Arabie saoudite et, par son intermédiaire, à la famille du défunt nos condoléances et notre sympathie et leur dire notre profonde tristesse de ne plus le voir parmi nous.

136. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est le représentant du Bénin. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

137. M. HOUNGAVOU (Bénin) : Ma délégation est reconnaissante aux membres du Conseil et à vous-même, monsieur le Président, de lui avoir permis de prendre part à cet important débat sur la question de la Rhodésie du Sud.

138. Ma délégation est heureuse de vous voir présider le Conseil au moment où il est saisi de cette importante question relative à la libération totale de l'Afrique du colonialisme, du néo-colonialisme et de l'impérialisme international. Votre pays, le Nigéria, est à l'avant-garde de la lutte pour notre libération totale. Vous-même, en tant que président du Comité spécial contre l'*apartheid*, êtes bien au courant des problèmes de la libération de l'Afrique australe des régimes minoritaires racistes et colonialistes. C'est dire que vous êtes très bien qualifié pour conduire ce débat à une conclusion positive et satisfaisante pour l'Afrique. Inutile d'insister outre mesure sur les relations fraternelles et de sang qui sont la base d'une coopération militante sans cesse croissante entre votre pays et le Bénin, mon pays.

139. La République populaire du Bénin, son parti d'avant-garde, le parti de la révolution populaire du Bénin, et son peuple considèrent la question de la libération totale du continent africain comme une condition *sine qua non* du renforcement de notre liberté politique, du déploiement de notre souveraineté nationale et du raffermissement de notre indépendance politique. La sécurité d'aucun Etat africain ne sera jamais garantie et la paix dans notre région sera toujours menacée tant que les régimes racistes du genre de celui d'Ian Smith continueront d'exister et de bafouer la volonté de la communauté internationale en persistant dans leurs pratiques colonialistes barbares d'oppression.

140. Le cas particulier du régime raciste du fourbe Smith, dont le Conseil est aujourd'hui saisi, constitue pour nous, Béninois, un grave sujet d'inquiétude. Les puissances impérialistes de l'Occident capitaliste, et en particulier la Puissance administrante, portent de lourdes responsabilités devant l'escalade atteinte aujourd'hui par les actes de provocation et de guerre d'un régime minoritaire raciste aux abois. La Puissance administrante et ses alliés sont respon-

sables des tueries et des massacres perpétrés ces derniers temps contre des camps de réfugiés au Zimbabwe, en Angola, au Mozambique et en Zambie, tueries et massacres destinés à effrayer les nationalistes du Zimbabwe et à porter atteinte à leur détermination et à leur combativité. Ces tueries et ces massacres sont aussi destinés à préparer le terrain pour un règlement interne déjà en marche. L'impérialisme international et ses vassaux, les colons blancs et racistes d'Afrique australe, doivent comprendre que la libération véritable est inévitable. L'hypocrisie des puissances occidentales n'est qu'une caractéristique en la matière. La République populaire du Bénin ne cessera jamais de dénoncer avec fermeté certains procédés malhonnêtes de la politique impérialiste, qui tente à chaque fois de retarder la libération du peuple opprimé du Zimbabwe. Dans les forums internationaux, les stratèges de la diplomatie impérialiste ont utilisé toutes les potentialités de leur matière grise pour échafauder plan sur plan et inventer des solutions bâtarde dont le but principal est de faire maintenir Smith au pouvoir, avec l'appui de quelques fantoches africains.

141. L'accord interne du 3 mars 1978, selon les informations de la presse occidentale elle-même, n'est qu'une reprise de l'ancien plan secret de Kissinger. L'accord interne de Smith n'a rien réglé, et le problème de la décolonisation du territoire de la Rhodésie du Sud, colonie britannique, reste entier. Du 3 mars à ce jour, la situation s'est sérieusement dégradée dans la colonie. Quant au plan anglo-américain, malgré ses aspects superficiellement alléchants, le but visé n'est nullement de donner satisfaction aux aspirations profondes du peuple du Zimbabwe en chassant du pouvoir la colonie blanche non africaine qui l'a usurpé pour le plus grand malheur du peuple zimbabwéen, mais de préserver la domination colonialiste dans cette partie de notre continent. Ma délégation a eu déjà à dénoncer, à plusieurs reprises, tous ces plans de règlement impérialiste et n'a pas manqué d'attirer l'attention sur les pièges qu'ils cachent et sèment contre la liberté de nos peuples et contre l'indépendance réelle de l'Afrique. Mais les Anglo-Américains, dans leur diplomatie, ont soulevé quelque "espoir". On sait où en sont aujourd'hui ce fameux plan anglo-américain et les fameuses initiatives diplomatiques de ces deux pays, tendant, comme ils l'ont fait croire à de nombreux dirigeants africains, à aider Smith à se retirer en "gentleman".

142. Les forces de l'impérialisme international ne peuvent pas toujours tromper la vigilance de nos peuples. Le vrai jeu des puissances occidentales, et en particulier le jeu subtil de la Puissance administrante, est chaque jour mis à l'épreuve et leur honteuse hypocrisie exposée au grand jour. Les puissances occidentales savent manipuler l'Organisation des Nations Unies et faire beaucoup de tapage autour de leurs divers "règlements pacifiques". Le cas précis de la Rhodésie du Sud montre que leurs initiatives diplomatiques sont toujours opportunistes et les objectifs visés toujours occultes. C'est pourquoi la République populaire du Bénin est toujours sceptique à propos de tous ces plans.

143. En revenant sur la responsabilité particulière de la Puissance administrante, on ne peut pas ne pas se poser certaines questions graves et accuser cette dernière de

machiavélisme politique. En effet, que signifient les tergiversations, les hésitations, l'inconsistance des réactions et attitudes des milieux dirigeants de cette puissance devant l'escalade atteinte aujourd'hui par le régime de Smith ? Ne s'agit-il pas là d'une faillite politique, d'une décolonisation mal enchaînée au départ ?

144. En analysant les faits et gestes de la Puissance administrante et les promesses non tenues de ses gouvernements successifs, on ne peut aboutir qu'à un jugement très sévère. Je me contenterai de souligner quelques constatations. En effet, de 1965 à ce jour, la Puissance administrante n'a pris aucune mesure radicale, telle que l'usage de la force armée — qui a été utilisée ailleurs —, pour mettre fin à la rébellion de Smith, qui a ses origines profondes dans les libéralités politiques énormes consenties aux sujets britanniques de race blanche dans la colonie, au détriment des populations autochtones colonisées. La seule arme qui ait été utilisée contre la rébellion de Smith est constituée par les sanctions sélectives de 1966 et de 1968. En 1978, il a été constaté, malheureusement, que ces sanctions avaient été gravement violées et que même une agence gouvernementale de la Puissance administrante avait été mêlée à cette fraude honteuse. Le refus obstiné d'accepter l'élargissement des sanctions et le blocage actuel du Comité des sanctions sur la Rhodésie du Sud ont porté de sérieux doutes sur la crédibilité et la volonté réelle de la Puissance administrante de décoloniser cette portion de notre continent africain.

145. L'inaction de la Puissance administrante devant les massacres et les tueries de la clique de Smith perpétrés à travers l'Afrique et l'escalade du raid aérien sur l'Angola semblent relever d'un mépris souverain des populations noires autochtones de la colonie de Rhodésie du Sud. C'est une attitude que nous ne pouvons que condamner. Ainsi la Puissance administrante est-elle entièrement responsable du degré grave atteint aujourd'hui par les actes de folie du fourbe Ian Smith.

146. Il est entendu que le régime de Smith est illégal. Aucun Etat Membre ne doit établir de relations de quelque nature que ce soit avec ce régime. Cependant, les Etats Membres ont constaté récemment que le fourbe Smith avait fait une visite officielle aux Etats-Unis et avait déclaré au *New York Times* qu'il s'agissait là d'une reconnaissance *de facto* de son régime par les Etats-Unis. Depuis lors, l'arrogance de Smith s'est accentuée et ses actes de guerre d'agression ont atteint un tel degré d'escalade que les ministres des affaires étrangères de l'Organisation de l'unité africaine se sont inquiétés à la dernière réunion du Conseil des ministres de l'Organisation à Nairobi. La réunion actuelle du Conseil de sécurité a été décidée par la réunion de Nairobi. Et les décisions qui ont été prises à Nairobi, ainsi que les inquiétudes qui y ont été manifestées, montrent à quel point l'Afrique est inquiète et à quel point l'Afrique ne croit plus aux paroles mielleuses de la Puissance administrante. Le voyage de Smith aux Etats-Unis est clairement une violation flagrante des sanctions de l'Organisation des Nations Unies.

147. La question particulière qu'il s'agit de se poser maintenant est de savoir qui fournit des armes à M. Smith.

Là aussi, nous voyons que sont directement impliquées certaines puissances d'Europe occidentale qui refusent de respecter les sanctions et qui, pour des raisons mercantiles ou mercantilistes, ne peuvent se passer de se livrer à ce commerce dangereux avec l'Afrique du Sud. C'est pour cela que nous accusons toutes ces puissances de génocide vis-à-vis des Noirs originaires de Rhodésie dans les pays où ils ont émigré : le Botswana, la Zambie, l'Angola et le Mozambique.

148. Le Conseil doit prendre des décisions urgentes. Parmi elles, ma délégation en voit une qui serait de nature à réveiller le Comité des sanctions ou à lui redonner vie. Il existe actuellement de nombreuses propositions à ce sujet et le Conseil pourrait valablement y recourir.

149. La responsabilité du régime raciste de l'Afrique du Sud, par laquelle transitent des armes destinées à la Rhodésie du Sud pour perpétrer des actes de génocide, est indéniable. Pourtant, comme chacun le sait, le régime du sieur Botha est soumis à l'embargo en ce qui concerne la fourniture des armes, conformément à la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. De nombreux cas de violations de cette résolution ont été révélés. Là aussi, on ne saurait nier que certaines puissances occidentales sont directement impliquées. D'ailleurs, M. Botha lui-même a reconnu qu'il recevait des armes malgré l'embargo du Conseil. A ce sujet, je voudrais livrer à la réflexion du Conseil un petit extrait de l'article paru dans le *New York Times* du 20 novembre 1978 sous la signature de John Burns, qui écrit notamment :

“S'il n'est pas possible d'imposer un embargo sur les “armes, je ne pense pas qu'il soit davantage possible “d'imposer un embargo sur le pétrole” a déclaré M. Botha dans une interview la semaine dernière. Cette remarque constitue la première reconnaissance par l'Afrique du Sud du fait qu'elle reçoit encore des armes d'outre-mer malgré l'embargo obligatoire imposé par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies l'année dernière<sup>2</sup>.”

150. Par ailleurs, la preuve est également faite qu'il existe actuellement des cas de violation de la résolution 418 (1977) et que le régime de l'Afrique du Sud reçoit des armes qu'il livre à la Rhodésie. Je voudrais, à ce sujet, lire une dépêche de l'agence Reuter publiée dans *Le Monde* du 12 ou 13 décembre 1978, où il est dit notamment :

“Des armes de fabrication américaine et canadienne ont été livrées à l'Afrique du Sud après avoir transité par l'île antillaise d'Antigua, ancienne colonie britannique, selon une enquête d'un Etat associé à la couronne britannique. Selon une enquête diffusée le lundi 6 novembre au soir par la BBC, des canons, des munitions et des radars ont ainsi été expédiés, en violation de l'embargo des Nations Unies, par la firme Spears Research Corporation, installée aux Etats-Unis dans le Vermont et au Canada. La firme a démenti ces livraisons. Le Foreign Office a déclaré lundi “suivre de “près l'affaire et avoir engagé des consultations avec le

<sup>2</sup> Cité en anglais par l'orateur.

“Gouvernement des Etats-Unis, du Canada et d’Antigua.”

151. Tout cela montre que ce qui se passe aujourd’hui a sa racine dans les violations de la résolution 418 (1977) qui permettent au régime raciste d’Afrique du Sud de livrer des armes à la Rhodésie. C’est le canal qu’utilisent les puissances occidentales pour aider Smith à se maintenir au pouvoir.

152. Il est permis de se poser quelques questions au sujet du travail qu’effectue actuellement le Comité créé après l’adoption de la résolution 418 (1977). Ma délégation voudrait demander ce que fait actuellement le Comité. De quoi s’occupe-t-il ? Cette question peut être posée par de nombreux Etats qui ont le droit de demander des comptes. Les violations permettant d’assurer des livraisons d’armes à l’Afrique du Sud et à la Rhodésie constituent un aspect extrêmement important de la crise actuelle. Le Conseil devrait y prêter une très grande attention si tant est que son rôle est de préserver la paix et la sécurité dans le monde.

153. Il existe aujourd’hui en Occident, en particulier aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, des tendances conservatrices, réactionnaires et même racistes qui travaillent à faire entériner le règlement interne de Smith par une reconnaissance pure et simple du fait accompli scandaleux de la clique de Smith. Il est même fortement question de l’envoi de missions d’observation pour assister aux mascarades électorales d’avril 1979. Des milieux politiques réactionnaires, au sein du Congrès américain notamment, travaillent activement pour Smith. Ma délégation tient à dénoncer toutes ces manœuvres et à condamner les milieux officiels qui les favorisent ou les entretiennent.

154. La solution du problème de la Rhodésie du Sud passe par l’acceptation, par les puissances occidentales et en particulier la Puissance administrante, d’une réelle décolonisation, de la prise du pouvoir par les représentants du peuple du Zimbabwe — j’ai nommé le Front patriotique. Tant que l’on se refusera à reconnaître cette réalité de l’histoire en marche, de l’histoire irréversible, la lutte du peuple du Zimbabwe ne fera que s’accroître.

155. Le Conseil de sécurité a condamné l’accord interne de mars 1978. De la même façon, il doit condamner les élections d’avril et l’envoi de toute mission d’observation en Rhodésie pour aider M. Smith.

156. La duplicité et la complicité de certaines puissances occidentales face à la folie et aux extravagances de Smith sont telles que les massacres et les tueries en Zambie, en Angola, au Zimbabwe et au Botswana n’ont nullement ébranlé la conscience des chantages occidentaux des droits de l’homme. Aucun de ces dirigeants occidentaux n’a dénoncé les menaces que font peser sur la paix et la sécurité en Afrique les outrances de Smith, ou ne semble même s’en être inquiété. Leur silence et les molles condamnations de la Puissance administrante encouragent Smith et sa clique à passer d’une escalade à l’autre.

157. Je voudrais maintenant aborder un autre aspect de la question, que mon pays considère comme très important, à savoir le problème du recrutement de mercenaires blancs,

de leur entraînement et de leur acheminement vers la Rhodésie.

158. En effet, depuis l’accord du 3 mars, les journaux de la presse occidentale ont fait état de l’existence — ou du moins du déploiement — de certaines officines et de certains agents qui recrutent et forment des mercenaires blancs pour aller massacrer les habitants du Zimbabwe. Toutes ces activités sont menées actuellement dans plusieurs capitales occidentales; quelquefois, elles le sont au vu et au su des milieux officiels, qui ne prennent aucune mesure pour y mettre fin. Dans certains pays occidentaux, il n’existe même pas de législation condamnant les activités en vue du recrutement de mercenaires. Sous prétexte de respecter la liberté et le droit des citoyens, certains pays occidentaux refusent de prendre des mesures rigoureuses contre certains de leurs ressortissants qui sont des assassins publics et qui sont recherchés en Afrique pour leurs actes criminels. C’est une situation inacceptable.

159. Mon pays, qui a été victime d’un acte d’agression de la part de mercenaires, ne cessera jamais de condamner tous les pays complices de ces aventuriers et de ces tueries de masse et qui croient que leurs activités peuvent arrêter la marche de la révolution. C’est un rêve ! Mais les menaces que ces activités de mercenariat font peser sur la paix et sur la sécurité sont extrêmement sérieuses, et le Conseil ne saurait discuter de la question de la Rhodésie sans se pencher sur cette question des mercenaires blancs qui circulent actuellement et qui commettent des viols et toutes sortes d’actes ignominieux aux dépens des enfants et des femmes des Noirs du Zimbabwe. Tous ces actes qui ne sont pas condamnés, ainsi que quiconque les soutient, ne peuvent être qualifiés que de “racistes”.

160. Il est extrêmement urgent que les Etats Membres prennent les mesures les plus radicales pour empêcher les activités de recrutement et d’envoi de mercenaires en Rhodésie du Sud. Le Conseil doit se pencher sérieusement sur ce cas.

161. Je voudrais, pour terminer, revenir sur le problème des sanctions.

162. L’Afrique réclame depuis des années l’élargissement des sanctions contre la Rhodésie du Sud. Les mesures prévues à l’Article 41 de la Charte n’ont pas été épuisées, et je me permettrai de donner lecture de cet article :

“Le Conseil de sécurité peut décider quelles mesures n’impliquant pas l’emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions et peut inviter les Membres de l’Organisation des Nations Unies à appliquer ces mesures. Celles-ci peuvent comprendre l’interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radioélectriques et des autres moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques.”

D’autres mesures sont prévues au Chapitre VII, depuis l’Article 42 jusqu’à l’Article 48.

163. L’Afrique n’a jamais cessé de réclamer, aux termes de l’Article 41, que les communications ferroviaires, mari-

times, aériennes, télégraphiques, postales, radioélectriques et autres moyens de communication soient coupés pour isoler le régime de Rhodésie. Qu'attend le Conseil? M. Smith et ses supporters ont atteint aujourd'hui un tel degré dans l'escalade que ce sont là les seules mesures

pacifiques susceptibles d'amener ces personnes à la raison. Il est extrêmement urgent que le Conseil reconsidère toutes ces mesures.

*La séance est levée à 19 h 30.*

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---